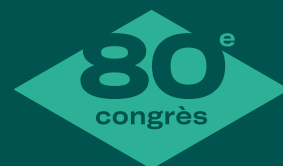


# QUORUM

La référence du monde municipal

Septembre 2022  
Volume 47, numéro 3



## POUR NOS RÉGIONS

CONGRÈS  
2022

80<sup>e</sup> CONGRÈS - DES INVITÉS  
DE MARQUE... EN PERSONNE!

DOSSIER  
LA PLATEFORME ÉLECTORALE DES RÉGIONS

NOS RÉGIONS EN ACTION  
ACHAT LOCAL : CRÉATIVITÉ ET  
DYNAMISME DANS 4 MRC



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5  
Poste publication 40051338

# Récoltons de l'énergie avec le fumier

En valorisant les résidus agricoles, comme le fumier et le lisier, on peut produire du gaz naturel renouvelable.

Qu'on soit producteur, distributeur ou consommateur de cette énergie propre, on contribue à la lutte contre les changements climatiques.

**C'est ça, agir avec Énergir.**

energir

penser  
l'énergie  
autrement

#### Direction de l'édition

Diane Aertgeets

#### Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc, Bolduc création

#### Révision et coordination

Laurie D. Chouinard  
Mylène Guindon  
Ashley Loignon  
Stéphanie Roy

#### Rédaction

Shirley Bishop  
Caroline Lelièvre  
Francis Martel  
Philippe Michaud  
Nathalie St-Pierre

#### Impression

Deschamps impression

#### Publicité

Carolynne Turgeon

#### Conception graphique de la page couverture

Alphatek

#### N° d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

#### Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

#### Distribution

9 000 exemplaires

#### Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande Allée Ouest  
Bureau RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5  
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343  
Télécopieur : 418 651-1127  
Courriel : info@fqm.ca  
Site Web : www.fqm.ca

#### Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

#### Changement d'adresse

communications@fqm.ca

#### Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas,  
le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne  
les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant  
dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer  
la source.

## MOT DU PRÉSIDENT . . . . . 5

### ACTUALITÉ

Le programme <i>Lettres attachées</i> a pris son envol . . . . .	6
Programme <i>Accueillir en français</i> - Plus de 85 000 \$ octroyés pour des projets d'intégration de personnes issues de l'immigration . . . . .	8
Chefs de file en matière de développement local et régional - Les MRC fêtent leurs 40 ans! . . . . .	11
Des municipalités soucieuses du bien-être des tout-petits . . . . .	13
Énergie éolienne - Des MRC se préparent pour le prochain appel d'offres . . . . .	15
La MRC de Coaticook est <i>Aléa/illeurs</i> pour s'inspirer . . . . .	16

### GESTION DES ACTIFS

Politique et gouvernance : l'une des 5 compétences clés de la gestion des actifs . . . . .	18
--	----

### LES CHRONIQUES

Services FQM . . . . .	20
Relations du travail et éthique . . . . .	21
Droit au but . . . . .	23
Service d'approvisionnement municipal (SAM) . . . . .	38
Développement local et régional . . . . .	58
Assurance . . . . .	60
Gouvernance municipale . . . . .	62
Juridique . . . . .	64

### DOSSIER – 80<sup>e</sup> CONGRÈS

Un retour attendu pour la 80 <sup>e</sup> édition . . . . .	24
Une programmation variée . . . . .	26
Une 80 <sup>e</sup> édition écoresponsable . . . . .	28
Les grand conférenciers . . . . .	29
Événement reconnaissance et super-spectacle . . . . .	32

### PARTENAIRE D'AFFAIRES

Leblanc illuminations : Mettre en lumière la fierté et le sentiment d'appartenance d'une communauté . . . . .	34
---	----

### DOSSIER - PLATEFORME ÉLECTORALE DES RÉGIONS

Plateforme électorale : pour des régions dynamiques et prospères . . . . .	40
Élections du Québec 2022 - 9 engagements pour nos régions . . . . .	42
Travailler de concert avec nos municipalités et MRC . . . . .	45

### NOS RÉGIONS EN ACTION

Achat local : créativité et dynamisme dans nos régions . . . . .	53
--	----

### FORMATION MUNICIPALE . . . . . 66



## COURS DE FORMATION EN LIGNE



# LA FORMATION PAR EXCELLENCE POUR LES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Ce programme unique au Québec a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des directeurs généraux et des greffiers-trésoriers et leurs adjoints. Cette formation en ligne est accessible de partout et en tout temps.

Cours disponibles à la carte



### COURS DE CERTIFICATION

- C1.** Directeur général et greffier-trésorier : environnement légal, politique et public
- C2.** Comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière
- C3.** Budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires
- C4.\*** Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques  
MMQ
- C5.\*** Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles  
MMQ
- C6.** Fiscalité et financement des municipalités du Québec

#### Offre exclusive

**200 \$ de rabais** (cours c4, c5, s8 et s11)



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec



### COURS DE SPÉCIALISATION

- S7.** Évaluation foncière municipale : la confection du rôle d'évaluation et sa continuité
- S8.\*** Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux  
MMQ
- S9.** Direction, encadrement et contrôle des activités municipales
- S10.** Documents publics municipaux et protection des renseignements personnels
- S11.\*** Protection et aménagement du territoire municipal dans un cadre de développement durable  
MMQ
- S12.** Démarche d'un projet municipal : de la décision à l'implantation du projet



ADMQ

Association des  
directeurs municipaux  
du Québec

Pour information : [admq.qc.ca](http://admq.qc.ca)  
Pour inscription : 418 647-4518  
[formation@admq.qc.ca](mailto:formation@admq.qc.ca)





## UN AUTOMNE ATTENDU



### CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Comme nous vous l'annonçons dans le dernier numéro, c'est avec un très grand enthousiasme que nous vous dévoilons la plateforme électorale des régions. Vous avez été au cœur de nos discussions et consultations afin de déterminer les priorités que nous avons portées à l'attention des chefs des partis en lice aux élections du 3 octobre prochain. Rappelons que ceux-ci auront d'ailleurs l'occasion de se prononcer sur le sujet lors de notre Congrès. Nous croyons fermement que ces demandes sont essentielles au dynamisme et à la prospérité de nos municipalités et MRC et qu'elles doivent trouver écho auprès du prochain gouvernement en place pour **faire en sorte que le Québec de demain soit le Québec des régions!**

L'automne sera marqué par le 80<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Une édition importante qui marquera le retour de l'événement dans sa forme d'avant-pandémie. Comme la tradition le veut depuis quelques années, nous serons de retour au Palais des congrès de Montréal en 2022, tel que c'est le cas à chaque année d'élection québécoise.

#### Pour nos régions

C'est sous cette thématique que se tiendra le Congrès, du jeudi 22 au samedi 24 septembre prochains, et qui vous placera donc au cœur de nos échanges. Entre grandes conférences, ateliers d'information et politiques, rendez-vous juridiques et soirées reconnaissance, tout est mis en œuvre pour offrir aux congressistes un événement à la hauteur de leurs attentes! Très heureux de pouvoir tenir à nouveau notre Salon affaires municipales, celui-ci comportera quelques nouveautés que vous découvrirez au fil des pages suivantes. En 80 éditions, nous sommes fiers de pouvoir dire que cet événement demeure un incontournable sur la scène municipale au Québec et nous avons hâte de vous y retrouver!

#### Neuf engagements demandés

Nos régions représentent un bassin important du territoire québécois et contribuent significativement à la prospérité de ce dernier. Pour qu'elles demeurent attractives et afin de poursuivre leur développement, nous avons soumis neuf demandes au prochain gouvernement, dont notamment d'assurer une couverture cellulaire partout au Québec. Mais ce n'est pas tout, car les besoins sont grands! À cela s'ajoutent donc les enjeux de financement municipal, de logements, de services de santé, de commerces de proximité, mais aussi d'immigration, de lutte aux changements climatiques ou encore d'aménagement du territoire. Rappelons que, lors des dernières élections, nous avons porté, entre autres, le dossier de la couverture Internet haute vitesse partout sur le territoire et demandé de déplacer 5 000 emplois en région. Ces deux revendications se sont transformées en actes concrets de la part du gouvernement, que nous continuons à suivre de près!

Nous sommes fiers de nos municipalités et MRC, avec raison. Celles-ci font preuve de beaucoup de créativité et d'innovation, et cette édition de QUORUM met d'ailleurs en lumière différentes initiatives mises sur pied par les régions en matière d'achat local. Si ce mouvement a connu un vif intérêt durant la pandémie, plusieurs ont réussi à tirer leur épingle du jeu pour en faire un réflexe durable. Des idées qui sauront certainement en inspirer d'autres.

Bonne lecture!

**Jacques Demers**

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

# LE PROGRAMME *LETTRES ATTACHÉES* A PRIS SON ENVOL

Le 22 juin dernier, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), a procédé au lancement d'un programme unique d'ateliers créatifs, *Lettres attachées*. Rappelant l'importance de la culture en région et le rôle crucial que jouent les bibliothèques dans nos communautés, *Lettres attachées* est avant tout une occasion de rassembler les jeunes et leur famille autour d'un projet créatif mettant en valeur la langue française.

Mis sur pied avec l'aide financière du gouvernement du Québec, le programme *Lettres attachées* réunira, pendant les trois prochaines années, son ambassadeur Nicolas Ouellet, des artistes aux profils variés et des jeunes et moins jeunes autour de créations uniques mettant en vedette la langue riche et inspirante qu'est le français.

**« À titre de porte-parole des régions, la FQM est particulièrement fière de voir ce projet se réaliser. L'attachement envers notre langue, avec toutes les singularités qui la composent d'une région à l'autre, et envers nos municipalités, prend vie sous un autre angle grâce à ce projet que l'on voulait rendre accessible à tous, partout en région, par l'entremise de nos bibliothèques. » — M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog**

Sous forme d'ateliers, ces rencontres permettront non seulement d'en découvrir davantage sur la démarche créative d'artistes, mais également de s'initier à la création et de prendre part à un concours panquébécois.

## LES ATELIERS

Chaque activité se déroulera en deux volets : une entrevue avec un artiste d'une durée d'une trentaine de minutes, suivie d'un atelier créatif d'une heure avec les jeunes pour les initier à la composition d'une œuvre. Qu'il soit romancier, auteur-compositeur-interprète, *slammeur*, humoriste, dramaturge,

poète ou scénariste, chaque artiste apporte sa propre touche au concept de création et viendra la partager avec les participants. Interviewés par Nicolas Ouellet, animateur de radio et de télévision, les artistes qui seront invités proposent des univers bien différents, mais ont tous un point commun : leur attachement à la langue française.

Alors que l'atelier se déroulera en personne dans une bibliothèque, il sera retransmis en simultanée dans les bibliothèques du Québec participantes, et ce, dans le but de rejoindre un maximum de jeunes, partout sur le territoire. Ainsi, les participants seront conviés à réaliser différents exercices et à créer une œuvre inspirée de l'univers de l'artiste invité. Pouvant prendre plusieurs formes, ces œuvres auront toutes le point commun d'utiliser la langue française, sous toutes ses formes, ses couleurs et son histoire. Tous les ateliers s'adresseront principalement aux jeunes de 10 à 14 ans.

Surveillez nos prochaines publications, car nous y ferons un retour sur les ateliers. Par ailleurs, plus de détails sur les artistes invités seront communiqués au fur et à mesure de l'évolution du programme. Afin de rester informés, vous êtes invités à vous inscrire pour recevoir nos communications entourant le projet en visitant le [lettresattachees.ca](http://lettresattachees.ca).

## LES BIBLIOTHÈQUES PARTICIPANTES

Toutes les bibliothèques du Québec peuvent s'inscrire pour participer aux ateliers de *Lettres attachées* en utilisant le lien envoyé par l'entremise du Réseau BIBLIO et de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ). Alors qu'une bibliothèque sera l'hôte de chaque atelier, les autres bibliothèques participantes pourront diffuser en simultanée l'entrevue ainsi que l'atelier.

Au terme du programme, les 17 régions du Québec auront été visitées. Ainsi, la sélection des bibliothèques hôtes se fait en fonction de divers critères dont l'emplacement, l'aménagement permettant la tenue des ateliers, des entrevues ainsi que de la captation vidéo, de même que de l'attachement possible avec l'artiste invité.

Les milieux de vie sont des sources indéniables d'inspiration pour les jeunes créateurs. La tournée panquébécoise pour la tenue des ateliers permettra de mettre en valeur cette richesse locale diversifiée que l'on retrouve dans chacune des régions.

Les municipalités sont invitées à encourager leurs bibliothèques à participer en grand nombre à ce programme.

## CONCOURS

À la suite de chaque atelier, les participants qui se seront rendus dans les bibliothèques inscrites pourront soumettre leurs œuvres au vote du public sur le site Web de *Lettres attachées* et courir la chance de remporter une bourse d'études. Pour participer, il sera donc essentiel d'avoir assisté à l'atelier dans l'une des

bibliothèques participantes. Ce critère de participation encourage les jeunes à se rendre dans ces lieux culturels essentiels au développement de nos communautés.

Pour suivre le projet et découvrir les artistes invités, les organisations municipales sont invitées à visiter le [lettresattachees.ca](http://lettresattachees.ca) et à remplir le formulaire qui s'y trouve pour recevoir les communications sur le programme. ■

### ENTREVUE AVEC NICOLAS OUELLET, AMBASSADEUR ET ANIMATEUR DE *LETTRES ATTACHÉES*

#### Q. Pourquoi avoir accepté de prendre part au projet *Lettres attachées*?

R. Il y a plein de raisons pour lesquelles j'ai accepté de prendre part au projet, mais la principale est que ma vie est intimement liée à la langue française. C'est important pour moi qu'on sache parler la langue française de façon traditionnelle, mais qu'on sache aussi la réfléchir autrement, la moderniser, l'utiliser pour nos propres besoins que ce soit créatif ou autre. Bref, qu'on ne se sente pas contraint par la langue. Je pense d'ailleurs que c'est à travers la créativité dans les ateliers qu'on va amener l'idée aux jeunes et aux moins jeunes d'utiliser la langue pour soi et de ne pas être nécessairement au service de la langue.

#### Q. Pourquoi est-il important de valoriser la langue française?

R. C'est notre spécificité. Peu importe où on se promène, que ce soit même à l'extérieur des frontières du Québec, du pays, quand on dit qu'on vient du Québec, on nous parle de notre langue, de la spécificité de cette langue-là, de la façon dont on la parle et dont on l'utilise. Je pense qu'on a vraiment une richesse colorée dans la façon dont on aborde la langue française québécoise. Je pense que c'est super important qu'on la valorise.

#### Q. De quelle façon l'artiste peut-il s'inspirer de son milieu de vie pour enrichir son art et contribuer à valoriser la langue française?

R. La langue, la façon dont on la parle, dont on l'utilise, dont on s'exprime, c'est représentatif du milieu dans lequel on vit, du milieu duquel on vient. Je pense que cette couleur-là qu'on donne à la langue, raconte une histoire en tant que telle.



Sainte-Agathe-des-Monts

Saint-Jérôme

Boisbriand

Laval

Montréal

## Les municipalités du Québec ont accès au meilleur argument en droit municipal.

Les municipalités ont accès à l'expertise d'une équipe de professionnels totalement dédiés au droit municipal. Services juridiques complets, proximité avec les enjeux régionaux.

**PFD, c'est plus de 50 avocats à votre service.**

**PFD**avocats.com  
T 450 436-8244

**PFD**  
AVOCATS

# PROGRAMME ACCUEILLIR EN FRANÇAIS

## PLUS DE 85 000 \$ OCTROYÉS POUR DES PROJETS D'INTÉGRATION DE PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

L'intégration des personnes issues de l'immigration dans une communauté a un impact direct sur leur désir de s'implanter durablement dans leur nouvelle société d'accueil. Sensibles à cet enjeu, de nombreuses municipalités et MRC n'hésitent pas à faire preuve de créativité pour mettre sur pied des projets qui visent à initier les nouveaux arrivants aux diverses activités qui occupent leur communauté d'adoption. Afin d'aider ces initiatives à voir le jour, le programme *Accueillir en français* a remis plus de 85 000 \$ à une quinzaine de municipalités et MRC membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

### MA MUNICIPALITÉ, MA MAISON!

Pour la MRC de Bécancour, l'achat d'une maison est la base de l'édification d'un nouveau milieu de vie. La MRC a donc décidé de créer un atelier sur l'accès à la propriété destiné aux personnes immigrantes. L'objectif est de favoriser l'établissement durable de ces derniers, tout en valorisant leur participation à la vie collective en français.

### À LA DÉCOUVERTE DE MÉKINAC

Rien de mieux que de mettre en valeur sa région pour inciter de nouveaux arrivants à s'y installer. C'est le pari que fait la MRC de Mékinac avec son guide d'accueil interactif valorisant le français au quotidien. Ce guide combine des activités d'apprentissage, en utilisant du vocabulaire et des lieux propres à la MRC, ainsi qu'un lexique de plusieurs expressions communes des régions québécoises.

Afin de faire vivre le guide, une troisième dimension a été ajoutée en impliquant directement les bénéficiaires. En effet, en utilisant la formule « livre dont vous êtes le héros », la MRC invite les utilisateurs du guide à se mettre dans la peau d'un personnage devant aller à la rencontre des

**ACCUEILLIR  
EN FRANÇAIS**

Programme de promotion  
et de valorisation de  
la langue française

Le programme *Accueillir en français* a comme principal objectif de soutenir des initiatives de promotion et de valorisation de la langue française par toute démarche collective favorisant l'intégration des personnes issues de l'immigration à la société québécoise.



multiples biens et services du territoire à travers son périple. Le projet vise à joindre l'utilité d'un guide éducatif rempli de ressources et le plaisir d'effectuer une chasse au trésor à travers le paysage de la MRC de Mékinac.

### LE PROJET D'ACCUEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE

Dans le cadre de son projet d'accueil, la MRC Beauce-Centre libérera l'adjointe de direction de la MRC pour une durée d'environ 15 heures par semaine. Celle-ci se consacrera alors au déploiement du projet d'accueil et d'intégration de réfugiés ukrainiens dans la région.

Elle-même d'origine ukrainienne et multilingue, l'agente offrira des services d'accompagnement à la recherche de logements, d'ameublement, de vêtements et d'autres produits nécessaires à la vie. Elle accompagnera entre autres, en français, les nouveaux arrivants ukrainiens dans l'intégration de leurs enfants en milieu de garde ou scolaire, ainsi que dans la découverte du fonctionnement des instances bureaucratiques et du système d'éducation québécois.

### ACCUEILLIR EN FRANÇAIS À VAL-SAINT-FRANÇOIS

La MRC du Val-Saint-François propose des activités telles que des contes et des jeux éducatifs afin d'approfondir la connaissance de la langue française et du milieu chez les nouveaux arrivants. Les activités touchent des dossiers axés sur les arts ainsi que sur l'histoire des grands classiques de la culture.

### CUISINES DU MONDE À SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

« Dis-moi ce que tu manges et je te dirai d'où tu viens. » Voilà en quelque sorte l'idée derrière le projet de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-

du-Loup, qui offre des ateliers culinaires du monde afin d'ouvrir les horizons des résidents du village.

Concrètement, une personne issue de l'immigration propose un atelier culinaire au cours duquel deux plats traditionnels inspirés de son pays d'origine sont cuisinés. L'intégration des nouveaux arrivants est favorisée par la création d'un espace convivial alors que l'activité se déroule entièrement en français. Ces derniers peuvent ainsi développer leur compétence linguistique dans un environnement confortable et familial.

### DÉCOUVRIR LA VIE CIVIQUE, PUBLIQUE ET MUNICIPALE DE LA MRC DE PORTNEUF

La MRC de Portneuf a mis sur pied une série de 10 ateliers innovateurs qui permettront aux personnes issues de l'immigration de découvrir, en dehors d'un contexte scolaire traditionnel, la vie civique, publique et municipale de la région. Se déroulant en français, ces ateliers visent à faciliter l'intégration et l'implication des nouveaux arrivants dans leur société d'accueil.

### GUIDE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION À SAINTE-MARIE-MADELEINE

La municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a décidé de développer et mettre en place un guide d'accueil en français pour les immigrants s'établissant sur son territoire.

L'objectif de ce guide, qui présentera les services disponibles au sein des différents organismes du territoire, est de favoriser le développement de liens entre les nouveaux arrivants et la population locale. Une attention particulière sera portée à la réalisation de ce guide afin d'en simplifier le plus possible la compréhension.

## Avantages pensés pour vous

**Rabais exclusif sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FQM**

**Économisez en regroupant vos assurances**

**Protections Réclamations pardonnées: évitez les hausses de prix causées par 1 ou même 2 réclamations auto ou habitation**

**Demandez une soumission maintenant!**  
[beneva.ca/fqm](http://beneva.ca/fqm) | 1 800 322-9226

**beneva**



FÉDÉRATION  
 QUÉBÉCOISE DES  
 MUNICIPALITÉS

Beneva désigne La Capitale assurances générales inc. en sa qualité d'assureur. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. © 2022 Beneva. Tous droits réservés. <sup>MD</sup> Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.



### PORTES OUVERTES ET ÉVÉNEMENT SIGNATURE À SAINT-HILARION

La municipalité de Saint-Hilarion a tenu, l'été dernier, une journée portes ouvertes suivie d'un événement rassembleur au cœur du village.

L'événement avait pour objectif de faire connaître les services municipaux et les entreprises locales afin d'augmenter le sentiment d'appartenance à la municipalité. Un professeur de francisation a été impliqué dans les démarches de la municipalité pour favoriser le développement des compétences linguistiques des nouveaux arrivants. Ce dernier a notamment consulté les familles immigrantes afin de connaître leurs besoins à propos du fonctionnement de la municipalité. Cet événement sera reconduit grâce au financement accordé par la FQM.

### UN GUIDE D'ACCUEIL À RIVIÈRE-DU-LOUP

Dans la foulée de l'adoption d'un plan d'action en matière d'immigration réalisé avec les municipalités et partenaires de son territoire, la MRC de Rivière-du-Loup a choisi d'élaborer un guide d'accueil axé sur le fonctionnement d'une municipalité. En plus des sections réservées à la communauté d'accueil, aux ressources et aux services, un lexique explicatif en français sur certains concepts propres à la région est inclus dans le guide.

L'élaboration de ce guide est en concordance avec les objectifs du plan d'action adopté en février dernier, qui vise à favoriser le passage de l'inclusion à l'enracinement des personnes issues de l'immigration dans la MRC.

Rappelons que le programme *Accueillir en français* a comme principal objectif de soutenir des initiatives de promotion et de valorisation de la langue française par toute démarche collective favorisant l'intégration des personnes issues de l'immigration à la société québécoise. Ces initiatives peuvent prendre la forme d'activité d'initiation à la vie municipale et communautaire de leur nouvelle collectivité. En bref, l'idée est d'éliminer au maximum les barrières qui pourraient nuire au désir des nouveaux arrivants de participer activement à la vie sociale de leur communauté d'adoption.

Concrètement, l'aide financière accordée à une municipalité ou une MRC peut couvrir jusqu'à 75 % du coût du projet, pour un montant total de 5000 \$, sauf exception. Ce programme est réservé exclusivement aux membres de la FQM. ■

**Rappelons que le programme *Accueillir en français* a comme principal objectif de soutenir des initiatives de promotion et de valorisation de la langue française par toute démarche collective favorisant l'intégration des personnes issues de l'immigration à la société québécoise.**

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE  
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**50** ans

# CHEFS DE FILE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

## LES MRC FÊTENT LEURS 40 ANS!

En 1979, le gouvernement de René Lévesque frappait un grand coup avec l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) qui est à la base de la création des municipalités régionales de comté (MRC). Leur mission? S'occuper principalement d'aménagement du territoire. Quarante ans plus tard, les MRC peuvent dire « mission accomplie », comme en témoigne le rôle névralgique qu'elles ont joué au cours des dernières années en matière de développement économique régional.

Pour Linda Phaneuf, directrice générale à la MRC de Beauharnois-Salaberry et présidente sortante de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), « les MRC sont devenues de véritables lieux de concertation. Des coopératives de services et des instances incontournables au bénéfice du développement économique local et régional et des communautés ».

### ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

La mise en place du réseau Accès entreprise Québec, en 2020, est venue consolider le rôle des MRC en leur permettant de bonifier les services offerts aux entrepreneurs. « Cette initiative, que nous avons réalisée ensemble, appuie le dynamisme régional et ajoute des ressources supplémentaires aux MRC pour rehausser l'accompagnement de nos gens d'affaires et stimuler la relance économique. Vous pouvez être fiers des services de qualité que vous offrez à nos entrepreneurs », soulignait la ministre déléguée à l'Économie, Lucie Lecours, à l'occasion des célébrations entourant le 40<sup>e</sup> anniversaire des MRC.

### RÔLE NÉVURALGIQUE PENDANT LA CRISE

Par ailleurs, la crise sanitaire aura été l'occasion pour les MRC de s'afficher comme porte d'entrée naturelle pour les entrepreneurs. Selon le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, « les MRC ont démontré leur grande compétence pour gérer et analyser les demandes d'aide financière aux entreprises ».

Rappelons qu'avec les programmes d'aide aux entreprises, un exemple de collaboration entre le ministère et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les services de développement des MRC ont permis de soutenir des milliers de petites et moyennes entreprises québécoises (PME) durant la crise découlant de la pandémie. Le programme **Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises**



(PAUPME) a distribué en prêt plus de 520 M\$, dont 300 M\$ de ce montant ont été pardonnés et se sont transformés en subventions. En effet, afin de diminuer la pression sur leurs liquidités, les entreprises qui ont bénéficié du volet **Aide aux entreprises en régions en alerte maximale** (AERAM) pourront convertir en contributions non remboursables l'équivalent de 25 % du financement accordé.

### À L'ORIGINE DE LA FQM

Le président de la FQM, Jacques Demers, rappelle que l'origine de la Fédération est intimement liée à la création des MRC. En effet, en 1980, l'Union des conseils de comté de la province de Québec (UCCQ) est devenue l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités du Québec.

« Bien sûr, on peut parler de développement économique, mais on peut surtout mettre de l'avant le travail que nous avons fait en commun et qui fonctionne très bien », fait-il valoir.

### AU CŒUR DE NOS COMMUNAUTÉS

De son côté, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, ne manque pas d'insister sur l'importance du rôle joué par les MRC au sein des communautés du Québec.

« C'est à travers les MRC que se développe une vision partagée du développement social et économique, une vision commune et durable de notre territoire et de son aménagement », mentionne-t-elle.

### DE GRANDS DÉFIS À VENIR

Le nouveau président de l'ADGMRCQ et directeur général de la MRC de l'Assomption, Joffrey Bouchard, voit des chantiers importants qui occuperont les MRC dans l'avenir.

« Devant nous, s'annoncent des défis formidables. En aménagement, avec la politique nationale de l'aménagement du territoire dans laquelle les MRC sont extrêmement impliquées avec le gouvernement du Québec, et en environnement, la protection et la mise en valeur des milieux naturels pour lesquels des plans régionaux se préparent partout en région », énumère-t-il. ■



# Partenaire SAM

## L'Offre GES360 :

LA solution des villes souhaitant devenir durables et carboneutres



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Service d'approvisionnement  
municipal



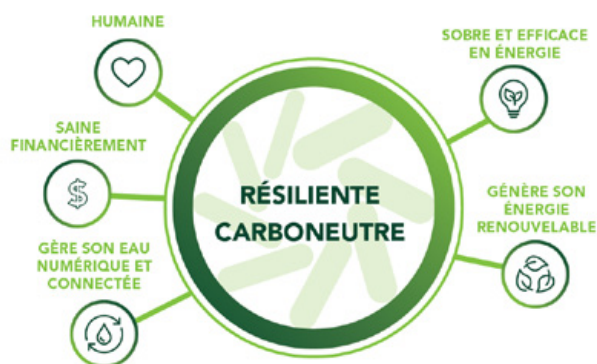
### M. Jean Thérout

*Vice-président vente, croissance et innovation*

Énergère est devenue le leader de l'industrie de l'efficacité énergétique et des réductions des émissions de GES au Québec. Depuis plusieurs années, de nombreuses municipalités bénéficient des services de cette entreprise québécoise afin d'implanter de nouvelles solutions innovantes leur permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations et de préserver leurs ressources.

ÉNERGÈRE priorise l'efficacité et la sobriété énergétique pour fonder un modèle de ville intelligente durable qui concilie croissance, attractivité, qualité de vie et respect de l'environnement.

## La ville intelligente



ATTRACTIVE • PARTICIPATIVE • INCLUSIVE • CRÉATIVE

## L'OFFRE GES360, la solution pour entamer ou poursuivre votre décarbonation :

L'offre GES360 vous permet :

- de mesurer et de contrôler vos émissions de GES;
- d'établir des objectifs atteignables;
- d'obtenir des recommandations personnalisées;
- de bénéficier d'un accompagnement professionnel;
- de réaliser des actions concrètes pour l'environnement;

Le tout via une plateforme numérique très simple d'utilisation.

## ÉNERGÈRE AU PLUS PRÈS DES VILLES

Le succès de la firme auprès du monde municipal (plus de 200 villes accompagnées) ne cesse de croître d'année en année, notamment grâce au programme de conversion d'éclairage urbain au DEL mis en place en collaboration avec la FQM depuis 2018.

**Discutons ensemble de toutes nos solutions de décarbonation, d'éclairage, de gestion des eaux et celles dédiées aux bâtiments municipaux.**

[www.energere.com](http://www.energere.com)



# DES MUNICIPALITÉS SOUCIEUSES DU BIEN-ÊTRE DES TOUT-PETITS

« On est préoccupé par le bien-être des citoyens, quel que soit leur âge. L'adage *ça prend tout un village pour élever un enfant* prend tout son sens. Les enfants sont sans défense. Leur bien-être repose sur nous collectivement, d'abord les parents, puis la communauté. C'est entre autres pour cette raison que cette commission existe », explique Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue et présidente de la commission permanente du développement social et communautaire, de la culture et de la démocratie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

« On est longtemps intervenu sur le maintien des écoles dans les villages, sur les loisirs et la culture. C'était tout naturel de se demander ce qu'on pouvait faire de plus pour les enfants, comment on pouvait être plus attentif à leurs besoins, explique M<sup>me</sup> Bolduc. On a constaté que beaucoup de services de garde utilisent les installations des municipalités, comme les parcs, pour amuser les enfants. Alors on s'est dit : pourquoi pas les locaux? Notre demande a bien été reçue par le gouvernement. Les municipalités peuvent faire partie de la solution pour augmenter le nombre de places en garderie. L'approche à la FQM, c'est d'être très pragmatique. La commission fait des propositions qui tiennent compte de l'ensemble des préoccupations, qui viennent des gens sur le terrain et qui sont à la portée du monde municipal. »

Ainsi, la FQM a influencé certaines décisions gouvernementales concernant le bien-être des enfants, notamment des solutions créatives pour augmenter les places disponibles en service de garde ainsi, que la consultation en amont des instances municipales afin d'avoir une lecture plus fine des besoins de leur communauté en matière de services de garde.

## DES PLACES TEMPORAIRES EN ATTENDANT LA CONSTRUCTION DU CPE

À Rouyn-Noranda, le centre de la petite enfance (CPE) La Ribambelle offrira 80 places de plus, probablement d'ici la fin de l'année 2022, le temps que les travaux de construction soient exécutés. En attendant, il accueille des enfants dans une installation temporaire logée au sein de locaux communautaires.

« C'est un ancien couvent qui a eu plusieurs vocations. Nous sommes installés dans ce qui était la salle de spectacle. On a monté des demi-murs pour créer 4 espaces pour accueillir 32 enfants. On a visité les locaux en août 2021 et le 29 novembre on accueillait les enfants », raconte Manon Dion, directrice adjointe à la pédagogie.

Le CPE La Ribambelle fait partie des quelques dizaines de CPE à travers le Québec qui profitent de la modification à la *Loi sur les services de garde* pour accueillir des enfants dans un lieu temporaire pendant la construction ou la rénovation d'une installation permanente. « Plusieurs dizaines de milliers de familles attendent une place, rappelle Geneviève Bélisle, directrice générale



Le CPE La Ribambelle à Rouyn-Noranda offre 32 places temporaires pendant la construction de sa nouvelle installation qui comptera 80 places.

de l'Association québécoise des CPE (AQCPÉ). On cherche avec le ministre des manières créatives d'offrir des places. On a proposé les places temporaires et ça a été inscrit dans la Loi en 2021, c'est donc une solution qui va perdurer. Quelques dizaines de projets sont en cours pour quelques centaines de places. »

Les critères minimalement nécessaires pour une installation temporaire de CPE sont une porte à accès contrôlé, une belle luminosité, un nombre minimal de pieds carrés par enfant, ainsi que des toilettes et un point d'eau réservé à l'usage exclusif des enfants. « Il y a certains défis à mettre en place l'installation temporaire, admet M<sup>me</sup> Dion, du CPE La Ribambelle. Mais quand les gens pleurent de joie lorsque tu les appelles pour leur dire que tu as une place pour leur enfant, tu constates que tu ne fais pas ça pour rien. Et en plus d'aider la population, ça nous permet de former du personnel en vue de l'ouverture de l'installation. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, c'est un avantage certain pour nous. »

### UN SERVICE DE GARDE DE TYPE FAMILIAL DANS DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

À Saint-Fulgence, l'équipe du bureau coordonnateur CPE-BC Les Lutins aligne les projets-pilotes de service éducatif en communauté. En juillet, trois projets avaient été acceptés, un certain nombre était en attente d'approbation et les demandes du milieu continuaient à entrer. « C'est un beau vent de fraîcheur pour la garde en milieu familial, confirme Nadia Grondin, du bureau coordonnateur. Des RSGE [NDLR responsables de services de garde éducatifs] fermaient leur garderie en milieu familial entre autres parce que c'était difficile à concilier avec leur vie de famille. Le service de garde en communauté permet à des personnes qualifiées et intéressées à être RSGE d'exercer ce métier. »

« On constatait une baisse considérable des RSGE depuis quelques années, confirme Francine Lessard, directrice générale du Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE). La pandémie n'a pas aidé en plus des départs à la retraite. Il y a quelques années, avec un groupe, on avait visité des

relais assistantes maternelles à Angers, en France. On a proposé au ministre Lacombe de s'inspirer de ce modèle pour développer une formule novatrice dans des locaux offerts par des partenaires, dont les municipalités. Ça nous apparaissait comme une solution intéressante. »

Ce projet-pilote de trois ans évalue et autorise les projets en continu, ce qui permet une ouverture très rapide. Les critères d'aménagement des locaux sont assez souples : un local et une salle de bain exclusivement dédié aux enfants. Pour la gestion du service de garde, il est confié à une ou deux RSGE, qui sont alors des travailleuses autonomes, par quart de services (jour, soir, fin de semaine). Comme pour les RSGE en milieu familial, c'est le bureau coordonnateur qui est chargé d'évaluer la conformité des locaux.

En date du 6 juillet, à l'échelle de la province, 50 projets pilotes avaient été déposés et 41 acceptés. De ce nombre, la majorité est en partenariat avec des municipalités alors que les autres se font avec des centres de services scolaires ou des entreprises privées. ■



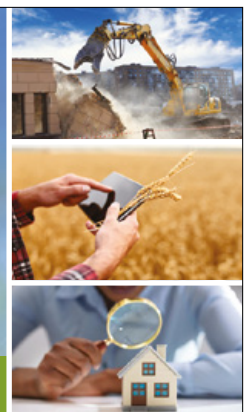
Le premier service de garde en communauté à ouvrir ses portes à Saint-Fulgence au Saguenay-Lac-Saint-Jean.



## PROGRAMME DE FORMATION VIRTUELLE AUTOMNE-HIVER

- **PLUS DE 25 SESSIONS** offertes pour des officiers municipaux en bâtiment et en environnement
- **RABAIS IMPORTANTS** pour les membres
- **FORMATIONS EXCLUSIVES, PRIVÉES OU SUR MESURE** pour votre municipalité ou MRC!

[combeq.qc.ca/formations](http://combeq.qc.ca/formations)



# ÉNERGIE ÉOLIENNE

## DES MRC SE PRÉPARENT POUR LE PROCHAIN APPEL D'OFFRES

Avec l'appel d'offres en énergies renouvelables que devrait lancer Hydro-Québec cet automne, des MRC et municipalités sont sollicitées par des promoteurs privés afin de développer la filière éolienne dans leur région. À la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une équipe a pour mandat de soutenir les instances municipales qui souhaitent évaluer la pertinence d'investir dans un tel projet pour leurs localités.

**M**is sur pied avec l'aide financière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ce service propose des outils permettant aux instances municipales de baliser la négociation qui mènera à leur décision. « La FQM agit sur le processus et non sur la négociation. Donc, on ne va pas s'immiscer dans les discussions entre les municipalités et les développeurs du projet. Ces discussions doivent rester confidentielles dans un souci de neutralité », explique Gilbert Scantland, consultant mandaté par la FQM dans ce dossier.

Le modèle qui est proposé par la Fédération est une participation financière à 50 %. « Les retombées peuvent être très importantes pour un milieu. On parle de plusieurs millions de dollars retournés chaque année à l'instance municipale, et ce, pendant 30 ans en plus des redevances territoriales », souligne M. Scantland.



Parc éolien Dune du Nord aux Îles-de-la-Madeleine

### LA MRC D'ARTHABASKA APPUIE L'ÉTUDE D'UN PROJET SUR SON TERRITOIRE

Le 29 juin dernier, l'assemblée des maires de la MRC d'Arthabaska a donné son appui à une réflexion amorcée visant l'aménagement d'un parc éolien sur son territoire par l'entreprise Boralex, dont le siège social est situé à Kingsey Falls. C'est à la suite des analyses du potentiel éolien que la MRC prendra la décision d'aller de l'avant ou non si le projet déposé répond à ses critères de faisabilité. « On va le faire si le projet est viable, souligne Christian Côté, préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de Kingsey Falls. C'est là qu'on va profiter de l'expertise de la FQM. »

C'est à la suite de l'étude de potentiel éolien que la MRC d'Arthabaska pourra être fixée sur les possibles retombées de ce projet évalué à près d'un milliard de dollars. Si les prévisions de Boralex s'avèrent, ce sont entre 40 et 80 éoliennes qui pourraient être installées avec un potentiel de production total de 200 à 400 mégawatts. Minimale, si le projet se concrétise, c'est environ 36 000 \$ par éolienne installée sur leur terrain par an qui est versé aux propriétaires terriens, publics ou privés, pendant 30 ans, en plus des revenus que la MRC retirera en fonction du pourcentage de sa participation financière au projet.

### APPELS D'OFFRES À L'AUTOMNE

Deux appels d'offres seront lancés cet automne par Hydro-Québec, soit un pour 1000 mégawatts de projets en énergie éolienne et un autre pour 1300 mégawatts de projets en énergie renouvelable. « La participation des communautés semble être devenue un élément favorable dans l'évaluation des projets déposés, souligne M. Scantland. C'est donc dans cet esprit que nous souhaitons bien outiller les municipalités afin qu'elles puissent profiter de cette occasion d'obtenir des revenus avec lesquels elles pourront financer des projets dans leur communauté sans impacter leur endettement ou leur assiette fiscale. »

Pour plus d'informations sur l'accompagnement offert par la FQM dans le cadre des appels d'offres en énergie éolienne, vous pouvez joindre M. François Constantin, conseiller à la direction des politiques de la FQM, à [fconstantin@fqm.ca](mailto:fconstantin@fqm.ca). ■



# LA MRC DE COATICOOK EST ALÉA'ILLEURS POUR S'INSPIRER

Presque chaque année, la vallée de la Coaticook est le théâtre d'inondations et d'embâcles causant d'importants dommages et entraînant des coûts considérables pour l'organisation municipale et ses citoyens. Afin de réduire ce risque et ses effets, la MRC de Coaticook a pris des mesures importantes et organisé une mission en France afin de s'inspirer des projets les plus prometteurs en matière de résilience aux aléas fluviaux en milieu rural. Une expérience enrichissante qui pourra inspirer plusieurs autres MRC.



L'équipe de la MRC de Coaticook en mission en France, afin de s'inspirer pour mieux s'adapter et prendre les moyens les plus efficaces pour réduire les impacts des aléas fluviaux sur son territoire.

**spe**

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

**Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.**

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777  
 Québec 418 227-9777  
 Sans frais 1 800 227-5257

évaluation@spevaleurassurable.com  
 www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant!**



RECONNU  
 PAR LES  
 ASSUREURS

Partout au Québec



**« Sur notre territoire, les inondations sont un phénomène qui arrive régulièrement à différents niveaux d'intensité. S'y préparer et être proactifs pour mieux faire face à ces risques est primordial, surtout dans un contexte de changements climatiques! Au fil des rencontres, nous avons été à même de constater une foule d'initiatives porteuses qui peuvent faire échos au Québec, tant en milieu agricole qu'urbain. »**

— M. Bernard Marion, préfet de la MRC de Coaticook

La vallée de la Coaticook accueille un peu plus de 80 % de la population de la MRC et comporte les terres les plus fertiles de l'Estrie. Depuis environ 10 ans, le nombre d'inondations affectant le territoire tend à augmenter, et celles-ci surviennent à tout moment de l'année. Des pluies torrentielles transforment de petits tributaires de la rivière Coaticook en coulée de boue et de sédiments, arrachant les ponceaux, sectionnant des routes, détruisant des champs agricoles et des résidences. De plus, il est malheureusement fort probable que les changements climatiques amplifieront encore cette situation au cours des prochaines décennies.

Afin de s'adapter et de prendre les moyens les plus efficaces pour en réduire les effets, la MRC a d'abord participé à un projet universitaire visant à cartographier les aléas fluviaux de la rivière Coaticook et à évaluer les conditions facilitantes et les enjeux à mettre en place le concept d'espace de liberté dans les politiques municipales. Suivant ce projet, la MRC de Coaticook a été parmi les premières au Québec à intégrer à son schéma d'aménagement, en plus d'un règlement de contrôle intérimaire, des dispositions concernant les zones de contraintes identifiées interdisant, entre autres, les nouvelles constructions dans les 26 cônes alluviaux présents le long de la rivière Coaticook. Ce projet a d'ailleurs été primé en 2019 dans le cadre du prix Inspiration en gestion des risques remis lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Afin de poursuivre sa réflexion sur les actions pertinentes à mettre en place pour s'adapter aux aléas fluviaux en contexte rural, la MRC a organisé une mission en France qui s'est tenue du 7 au 15 mai 2022. En plus de membres du personnel de la MRC, les maires de Coaticook, Compton et Barnston-Ouest faisaient partie de la délégation de 12 personnes, composée également de représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'Estrie, du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), du secteur universitaire et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Lors de la mission, la délégation a visité des territoires diversifiés, soumis à des aléas variés dont principalement les inondations. Ce fut une occasion fertile d'inspiration tant pour la MRC, qui a pu identifier des outils concrets de résilience aux aléas fluviaux, que pour les décideurs politiques sensibilisés aux enjeux liés à ce phénomène.

## LES PRINCIPAUX APPRENTISSAGES

### Gouvernance

Les structures de gouvernance françaises en matière de gestion des risques d'inondation permettent une souplesse et une décentralisation de la mise en œuvre des compétences. La stratégie de prévention des risques d'inondation est robuste,

car elle découle de décrets et de la loi, ce qui a mené à la création d'une compétence dédiée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI). Ceci assure la pérennité de la prise en compte des risques d'inondation par des acteurs mobilisés à long terme et favorisant le transfert de connaissance.

### Finances et fiscalité

Le mode de financement récurrent de la gestion des risques d'inondation en France assure la pérennité des mesures mises en place.

En milieu agricole, différents mécanismes de rétribution sont mis en place, notamment des compensations financières pour les producteurs agricoles participant volontairement à la réduction des risques d'inondation. Les rétributions doivent être adaptées à chacune des réalités des producteurs agricoles et ajustées en fonction de l'impact actuel et futur. Ces compensations permettent de reconnaître et de positionner le rôle important des propriétaires et des producteurs agricoles dans les solutions d'adaptation aux aléas fluviaux.

### Régir et encadrer

Le diagnostic de vulnérabilité constitue un outil de prévention des risques d'inondation concret. Dans certains territoires français, il est même obligatoire.

De plus, il est obligatoire de déclarer les risques d'inondation et les travaux de résilience à réaliser lors de la vente ou de la location d'un immeuble. Ces informations sont présentes sur l'acte de vente de la propriété et peuvent également être consultées par la population. Plusieurs lois, politiques et règlements nationaux ou territoriaux viennent également régir et encadrer différentes activités qui ont des impacts importants sur les régimes hydriques et les aléas fluviaux.

### Planifier et intervenir

Il s'avère essentiel de mettre en place des mesures à différentes échelles pour la prévention des risques d'inondations, tant en milieu urbain que rural, et ce, en tenant compte de la réduction de l'aléa et de la vulnérabilité. Par exemple :

- En milieu urbain, à travers une stratégie foncière municipale proactive incluant différents mécanismes de gestion et d'acquisition;
- En milieu agricole, notamment par l'aménagement d'ouvrage d'hydraulique douce, la relocalisation d'activités à risque élevé ou le rachat de zone d'expansion des crues.

### Connaître et communiquer

Les bassins versants visités avaient ce point en commun d'être tous bien instrumentés, ce qui permet de développer des outils prévisionnels liés, par exemple à un système d'alerte au citoyen. Ces outils permettent également un arrimage avec les aménagements résilients.

La culture de risque est un outil de prévention des risques d'inondation déployé par tous les territoires rencontrés. Que ce soit à travers des outils de sensibilisation à la culture du risque, la pose de repère de crue, la mise en place d'un diagnostic à l'échelle d'un territoire permettant de mobiliser la communauté en conservant la mémoire du risque, ou le recensement des dommages après sinistre, ces mesures sont essentielles pour rendre les collectivités plus résilientes face aux risques d'inondation.

## LES PROCHAINES ÉTAPES

À la suite de ces observations en France, la MRC de Coaticook a rédigé un rapport de mission dont les principaux constats se trouvent ci-dessus. Elle se penchera ensuite sur la rédaction de ses recommandations et l'identification des pistes d'actions qu'elle pourra mettre en place et qui pourront servir de modèle pour d'autres organisations municipales.

La documentation entourant cette importante mission peut être consultée sur le site Web de la MRC à [mrcdecoaticook.qc.ca](http://mrcdecoaticook.qc.ca). ■

# POLITIQUE ET GOUVERNANCE : L'UNE DES 5 COMPÉTENCES CLÉS DE LA GESTION DES ACTIFS

De plus en plus de municipalités assurent un suivi rigoureux de la gestion de leurs infrastructures, et pour cause. Une saine gestion des actifs permet aux municipalités de bien gérer les infrastructures et de prendre des décisions éclairées lorsque vient le temps d'investir. En plus d'aider à réduire les risques et les coûts, elle permet d'offrir des services fiables et abordables et une qualité de vie plus élevée aux citoyens.

Toutes les municipalités n'ont malheureusement pas encore entrepris de démarche de gestion des actifs parce qu'elles ne savent pas comment s'y prendre ou parce qu'elles croient ne pas avoir les ressources humaines ou financières nécessaires. Dans ce texte et dans les prochains numéros du magazine QUORUM, nous décortiquerons succinctement chacune des cinq compétences clés à maîtriser pour adopter une saine gestion des actifs dans votre municipalité.

La gestion des actifs est une démarche en plusieurs étapes qui vise à bien connaître l'état des infrastructures afin de décider comment les utiliser et les entretenir de façon optimale en tenant compte des besoins actuels et futurs ainsi que des risques.

Afin de s'acquitter de cette tâche avec succès, cinq principales compétences sont essentielles : la politique

et la gouvernance, le personnel et le leadership, les données et l'information, la planification et la prise de décision, ainsi que la contribution aux pratiques de gestion des actifs.

Ces cinq compétences font partie de l'échelle de préparation pour la gestion des actifs mis en place par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'aider les municipalités à évaluer leur situation et à déterminer les compétences à développer. Chaque domaine de compétence comporte cinq niveaux de maturité formant une échelle progressive où chaque municipalité se trouve à une étape différente. Où se trouve la vôtre en matière de politique et de gouvernance?

## LA POLITIQUE ET LA GOUVERNANCE

La compétence entourant la politique et la gouvernance permet à une municipalité de mettre en place des politiques et des objectifs relatifs à la gestion des actifs, de concrétiser ces politiques au moyen d'une stratégie et d'une feuille de route, puis de mesurer les progrès et de suivre la mise en œuvre au fil du temps. Dès lors, elle permet d'établir la structure des politiques en lien avec les objectifs et la façon dont ils seront atteints dans le souci d'assurer une meilleure coordination et un plus grand engagement.

Dans le but d'atteindre le premier niveau de maturité pour cette compétence, voici quelques pistes d'actions à mettre en place pour les trois secteurs de résultats.

## STRATÉGIE ET FEUILLE DE ROUTE

Est-ce que votre municipalité a déterminé les avantages qu'elle attend de la gestion des actifs? Ces avantages appuient-ils les objectifs organisationnels?

Afin d'établir une stratégie et une feuille de route, la première étape consiste à former une équipe de travail multidisciplinaire d'au moins 2 à 3 personnes. L'équipe devra se familiariser avec les notions de base

de la gestion des actifs en consultant les ressources disponibles sur le site de la FCM. Elle devra ensuite évaluer les pratiques actuelles de gestion des actifs au sein de la municipalité et déterminer à quel niveau se situe véritablement l'organisation. L'échelle de préparation pour la gestion des actifs de la FCM est l'un des outils privilégiés pour cette évaluation.

Une fois les pratiques de gestion actuelles identifiées, l'équipe formée devra examiner les priorités stratégiques du conseil municipal et préciser leur lien avec la gestion des actifs. Il faudra tenir compte des objectifs de votre municipalité et de la façon dont les actifs et les processus de gestion des actifs vous permettront d'atteindre ceux-ci.

Après ce premier niveau atteint, de manière progressive, il sera possible d'établir une stratégie de gestion des actifs et une feuille de route incluant les mesures de mise en œuvre de la stratégie sur une période donnée; l'objectif final étant de pouvoir suivre la feuille de route et d'améliorer ses pratiques de gestion des actifs.

## PASSEZ À L'ACTION!

Pour ce faire, déterminer des mesures particulières de gestion des actifs que l'organisation peut mettre en œuvre à court terme afin de réaliser rapidement des progrès. Ces mesures doivent permettre d'obtenir les avantages et les résultats attendus. Au fil du temps, cette liste évoluera à mesure que les compétences de l'organisation progresseront.

Une démarche de gestion des actifs implique plusieurs personnes, tant les élues que les employés municipaux. Afin d'assurer leur adhésion, il est important de garder informés le conseil municipal et le personnel des objectifs, de l'évolution du dossier, ainsi que des résultats obtenus et restants à atteindre. En ce sens, une politique de gestion des actifs est un excellent outil à réaliser afin d'établir des orientations claires.

Il est possible d'engager la haute direction de manière progressive en procédant d'abord par l'officialisation d'un programme de gestion des actifs, puis par une ou des politiques/règlements sur la gestion de l'ensemble des actifs ou un groupe spécifique d'actifs de la municipalité. L'objectif étant que les politiques/programmes mis en place cadrent avec les objectifs organisationnels de la collectivité et l'évolution des besoins.

### L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE DE GRANBY

Dans la MRC de La Haute-Yamaska, la Ville de Granby a enclenché une démarche de gestion des actifs en 2016. L'exercice a commencé par un audit interne visant à savoir où la municipalité se situait. « Au départ, nous avons entrepris la démarche dans une volonté de planifier et de prioriser selon nos budgets et nos effectifs ainsi que pour aider le conseil municipal à prendre des décisions sur des choses concrètes et non de politiser les actifs », se rappelle la mairesse de Granby, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

L'exercice a permis de mieux cibler les priorités d'investissement. « Plus les membres du conseil sont outillés, meilleures sont les décisions. Par exemple, au chapitre des infrastructures routières, nous avons récemment présenté au conseil municipal notre planification pour les cinq prochaines années. Nous avons un tableau contenant tous nos actifs avec des couleurs et des codes qui identifient les priorités. Alors, lorsque c'est le temps de faire du resurfacement ou de refaire des rues, la question n'est plus politique, nous avons une liste et c'est maintenant clair. Ça nous permet de prendre de meilleures décisions pour les citoyens. »

### UNE POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

En juin 2020, le conseil municipal de Granby a adopté sa première politique de gestion des actifs, qui brosse un tableau des grands principes de gestion des actifs que la Ville compte mettre en œuvre au sein de son organisation. Un comité multidisciplinaire a été mis en place pour en assurer le suivi. Formé d'employés des finances, du bureau de projets, de la direction générale, des travaux publics et de l'aménagement du territoire, ce comité s'assure du suivi et fait des recommandations aux élus-es.

Granby poursuit sa démarche en travaillant présentement sur un plan stratégique. « Nous avons embauché une ressource à l'interne afin d'élaborer ce plan, explique M<sup>me</sup> Bourdon en spécifiant travailler fort pour éliminer le travail en silo. Nous mettons tout en œuvre pour travailler en synergie. Par exemple, lorsqu'il est question d'un parc, nous réunissons toutes les équipes concernées comme les travaux publics,

## Politique et gouvernance

En se dotant de cette compétence, votre organisation pourra mettre en place des politiques et des objectifs relatifs à la gestion des actifs, concrétiser ces politiques au moyen d'une stratégie et d'une feuille de route, puis mesurer les progrès et suivre la mise en œuvre au fil du temps.



Résultats : Sélectionnez les résultats obtenus par votre organisation.					
Secteurs de résultat	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
<b>A</b> Politique et objectifs	<input type="checkbox"/> La haute direction s'est engagée à officialiser un <b>programme de gestion des actifs</b> .	<input type="checkbox"/> Nous avons rédigé une <b>politique de gestion des actifs</b> . <input type="checkbox"/> La haute direction et le conseil municipal ont approuvé la <b>politique de gestion des actifs</b> .	<input type="checkbox"/> Nous commençons à utiliser notre <b>politique de gestion des actifs</b> pour orienter nos mesures.	<input type="checkbox"/> Nous gérons les actifs et les services conformément à notre <b>politique de gestion des actifs</b> et aux objectifs de l'organisation.	<input type="checkbox"/> Nous continuons de valider et d'affiner les objectifs de l'organisation ainsi que les objectifs de service et de gestion des actifs en fonction de l'évolution des besoins de notre collectivité.
<b>B</b> Stratégie et feuille de route	<input type="checkbox"/> Nous avons déterminé les avantages attendus de la gestion des actifs, et ces avantages appuient les objectifs organisationnels.	<input type="checkbox"/> Nous possédons une stratégie pour notre <b>programme de gestion des actifs</b> . <input type="checkbox"/> Nous disposons d'une <b>feuille de route</b> préliminaire qui décrit notre approche sur une période de un à trois ans.	<input type="checkbox"/> Nous avons une <b>feuille de route</b> qui décrit les mesures de mise en œuvre de notre <b>stratégie de gestion des actifs</b> au cours des trois à cinq prochaines années.	<input type="checkbox"/> Nous atteignons les objectifs de notre <b>politique de gestion des actifs</b> . Les flux de travail, les documents et les outils de production de rapports nécessaires sont en place. <input type="checkbox"/> Nous mettons à jour notre <b>feuille de route</b> en fonction de l'évolution des besoins.	<input type="checkbox"/> Nous suivons notre <b>feuille de route</b> et améliorons sans cesse nos pratiques de gestion des actifs. <input type="checkbox"/> Nous documentons les améliorations apportées à nos pratiques de gestion des actifs.
<b>C</b> Mesure et suivi	<input type="checkbox"/> Nous avons déterminé des mesures à court terme qui témoigneront des premiers progrès en gestion des actifs.	<input type="checkbox"/> Nous recueillons des données de référence sur nos pratiques actuelles de gestion des actifs.	<input type="checkbox"/> Nous avons établi des mesures de rendement pour suivre nos progrès en gestion des actifs, nos résultats et les avantages dont profite notre collectivité.	<input type="checkbox"/> Nous utilisons les mesures de rendement pour surveiller les progrès et les résultats en gestion des actifs, ainsi que les avantages dont profite notre collectivité.	<input type="checkbox"/> Nous surveillons le rendement et nous utilisons la rétroaction pour fixer les priorités et pour modifier et améliorer sans cesse les pratiques de gestion.

L'échelle de préparation pour la gestion des actifs

l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les loisirs pour avoir une meilleure vue d'ensemble. Notre démarche nous a amenés à travailler autrement.»

Pour les municipalités qui n'ont pas entrepris de démarche de gestion des actifs, la mairesse de Granby recommande d'utiliser la théorie des petits pas. « C'est de commencer à petite échelle par regarder, avec les gens à l'interne, ce qui se fait et où en est rendu la municipalité. Il faut regarder l'ensemble des infrastructures présentes sur le territoire et sur lesquelles on veut intervenir en débutant par celles qui sont prioritaires. Je suis certaine que dans plusieurs municipalités, ils seraient surpris de constater qu'ils font déjà de la gestion d'actifs. C'est de savoir maintenant comment on peut aller plus loin pour ultimement mieux gérer les budgets. »

### RENSEIGNEZ-VOUS!

La FQM et la FCM proposent un large éventail des ressources en matière de gestion des actifs. Consultez les détails du service d'ingénierie et infrastructures de la FQM à [fqm.ca](http://fqm.ca)<sup>1</sup> ou des programmes offerts

par la FCM à [fcm.ca/fr/programmes/programme-gestion-actifs-municipaux](http://fcm.ca/fr/programmes/programme-gestion-actifs-municipaux). Les communautés de pratique constituent également une ressource additionnelle offrant un soutien en gestion des actifs. La liste de ces communautés de pratique canadiennes se trouve sur le site de la FCM. ■

<sup>1</sup> <https://www.fqm.ca/services/ingenierie-et-infrastructures-2/>

## À SURVEILLER

### UN SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES ACTIFS EN NOVEMBRE 2022 À QUÉBEC

La FQM organise, en collaboration avec la FCM, un Séminaire sur la gestion des actifs qui se tiendra les lundi 28 et mardi 29 novembre 2022 à l'hôtel Château Laurier de Québec. Ce sera l'occasion d'approfondir vos connaissances sur la gestion des actifs et d'acquérir de nouvelles compétences. Surveillez le site Web et les médias sociaux de la Fédération pour obtenir plus d'informations.



**M<sup>e</sup> Myriam Trudel**, avocate, directrice de la gestion du capital humain et de la formation Fédération québécoise des municipalités

# UN VENT DE RENOUVEAU SOUFFLE SUR LA FORMATION MUNICIPALE!

Relever le mandat d'élu-e municipal, c'est notamment exercer sa fonction de manière éclairée et dans une perspective citoyenne. En ce sens, parfaire ses connaissances et susciter sa propre réflexion n'est jamais à négliger. La sphère municipale québécoise est changeante et complexe, demandant donc aux élus-es de rester à l'affût. Nous vous proposons pour 2022-2023 du contenu diversifié, des formations concises et du contenu d'actualité.

Par son offre de formations, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) propose un vaste choix de thèmes aux élus-es, afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances générales, combinées à d'autres plus pointues, tout en obtenant un diplôme.

Devenez fier détenteur d'un diplôme d'administrateur municipal, en leadership municipal ou d'un certificat en compétences municipales. Ce faisant, vous allez acquérir les connaissances de base à l'exercice de votre rôle, mais aussi avoir la chance de perfectionner certains aspects de celui-ci à votre guise.

## LES ESSENTIELS 2022-2023

Voici notre palmarès des essentiels 2022-2023, à l'exception des cours de base.

### Formations

- [Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de ressources humaines;](#)
- [Se connaître : développement du leader;](#)
- [La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal;](#)
- [La prise de décision en urbanisme;](#)
- [Le coût de revient des activités municipales.](#)

### Conférences Web

- [Les appels d'offres : retour sur les principes de base;](#)
- [Rôles et pouvoirs des administrateurs des OBNL;](#)

- [La boîte à outils du conseil municipal \(3 modules\);](#)
- [Le bénévolat : un travail? Un contrat?;](#)
- [Le droit d'accès à l'information et les élus-es.](#)

### Formations de base – Version anglophone

En collaboration avec le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglophone, plusieurs formations sont proposées en anglais, et ce, à tarifs réduits.

### Voici les formations offertes grâce à ce partenariat :

- *The roles and responsibilities of elected officers;*
- *Controlling your municipal files;*
- *Municipal financial management;*
- *Required teamwork of the mayor and general director.*

### Formations privées

En groupe restreint, il est parfois plus facile d'intégrer certaines notions. Le formateur peut aussi adapter sa formation à certains de vos besoins précis.

Cette formule fait actuellement fureur! Tous les groupes ayant participé à de la formation sur mesure retiennent l'expérience comme étant extrêmement profitable.

Cette formule favorise l'échange et constitue à tout coup un exercice de consolidation d'équipe.

### Parcours de formation personnalisés

Le service de la formation de la FQM peut construire un parcours de formation personnalisé sur demande. Chaque parcours est construit sur mesure, en fonction des besoins exprimés.

Les élus-es en ayant bénéficié sont maintenant plus aguerris, plus assurés et porteurs d'un bagage inestimable.

Vous souhaitez parfaire vos connaissances de base, vos connaissances dans un créneau particulier, par exemple l'urbanisme, ou encore votre leadership? Contactez l'équipe du service de la formation à [competences@fgm.ca](mailto:competences@fgm.ca) pour avoir plus d'information au sujet des parcours de formation personnalisés.

**Vous êtes prêts à vous inscrire à l'une de nos formations? Rendez-vous à [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).** ■



# LES NOUVELLES OBLIGATIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS : DÉLATION FORCÉE?



M<sup>me</sup> Maryse Catellier-Boulianne et Martin Bouffard, avocats  
Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L.

Chronique rédigée par

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022, l'article 212 du *Code municipal du Québec* et l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes* obligent dorénavant les DG à transmettre à la Commission municipale du Québec (CMQ) ou au Protecteur du citoyen « les renseignements portés à son attention susceptibles de démontrer qu'un acte répréhensible, au sens de l'article 4 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ c. D-11.1) a été commis ou est sur le point de l'être à l'égard de la Municipalité ». Constituent notamment des actes répréhensibles au sens de cette Loi « une contravention à une loi du Québec », « un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie », « un cas grave de mauvaise gestion », etc.

À l'approche des élections municipales de novembre 2021, le gouvernement du Québec a réformé plusieurs dispositions légales en matière d'éthique et de déontologie. Dans cet article, nous nous intéressons à l'un de ces changements, affectant plus spécifiquement les directrices et directeurs généraux (DG).

À la lecture des débats parlementaires, on constate que la volonté du législateur est de concentrer au sein de la CMQ tout ce qui concerne les plaintes en matière d'éthique et de déontologie dans les municipalités<sup>1</sup>, mais également de protéger les lanceurs d'alerte et d'assurer la confidentialité du traitement des plaintes<sup>2</sup>.

Même si l'intention est noble, le choix du législateur est susceptible de placer les DG dans une position inconfortable où ils pourraient devoir dénoncer les agissements d'un élu-e membre du conseil.

Les DG du Québec sont de plus en plus aux prises avec un phénomène grandissant, soit celui des « citoyens-enquêteurs », alléguant malversation, corruption ou actes répréhensibles de toutes sortes, le plus souvent sans preuve. Nous ne pouvons concevoir que ce nouvel amendement oblige un-e DG à transmettre à la CMQ ces « dénonciations » sous le prétexte qu'il s'agirait d'information « susceptible » d'indiquer une malversation. Une telle interprétation serait déraisonnable.

Par ailleurs, les municipalités ne sont pas à l'abri de joutes politiques entre des élus-es, lesquelles peuvent parfois mener à des allégations de toutes sortes. Les DG ont un devoir de neutralité et ne doivent pas prendre position dans ce type de situation.

Ainsi, ils n'ont d'autre choix que de faire leur propre enquête et d'en arriver à leurs propres conclusions sur le caractère raisonnable de l'allégation. Ce faisant, ils se trouvent dans une position de vulnérabilité et peuvent se voir instrumentalisés, tant par des citoyens que par des acteurs politiques, qui feraient des allégations de malversation, forçant les DG se retrouvant une telle situation à enquêter. Le réflexe des DG sera peut-être de dénoncer largement à la CMQ, même en l'absence de preuve solide, pour éviter les accusations de manquement à leurs devoirs ou encore de traitement préférentiel d'un groupe politique.

Ces amendements législatifs ont été apportés dans un but de saine administration municipale, mais ils nous semblent placer les DG dans une position précaire. La publication de lignes directrices par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pourrait sans doute aider les DG à s'y retrouver et à exercer correctement leurs nouvelles obligations. ■

<sup>1</sup> Assemblée nationale, *Journal des débats*, 14 septembre 2021, vol. 45, numéro 106.

<sup>2</sup> Assemblée nationale, *Journal des débats*, 21 septembre 2021, vol. 45, numéro 107.



Depuis 2006, Les Fleurons du Québec  
est le programme de classification horticole qui reconnaît  
les efforts de verdissement des municipalités québécoises.



FAITES COMME LES 345 MUNICIPALITÉS MEMBRES : ADHÉREZ DÈS MAINTENANT !

[www.fleuronsduquebec.com](http://www.fleuronsduquebec.com)

450 774-5707 [info@fleuronsduquebec.com](mailto:info@fleuronsduquebec.com)





# BILAN PARLEMENTAIRE : LES IMPACTS POUR LE MONDE MUNICIPAL



M<sup>e</sup> Stéphanie Turcotte, avocate en droit municipal et de l'environnement  
Cain Lamarre, avocats et notaires, S.E.N.C.R.L.

Chronique rédigée par



Au titre des projets de loi qui ont fait couler le plus d'encre, notons : la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (ci-après : « PL 67 »), la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (ci-après : « PL 49 »), la *Loi sur l'hébergement touristique* (ci-après : « PL 100 ») et la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après « PL 64 »).<sup>1</sup>

Le PL 67 a, entre autres choses, rendu obligatoire pour les organismes municipaux d'inclure à leur règlement de gestion contractuelle des mesures favorisant l'achat québécois, mais a surtout instauré un nouveau régime de gestion des zones inondables, des lacs et des cours d'eau.

Le PL 49, lui, a touché directement la vie des élus-es à la suite des élections générales de novembre 2021, en rendant obligatoire de suivre une formation en éthique et déontologie, et ce pour tous les

élus-es, qu'ils en soient à leur premier mandat ou non. Le contenu obligatoire des codes d'éthique et de déontologie a dû également être revu pour, notamment, inclure la civilité comme règle de conduite. Surtout, le PL 49 a élargi les devoirs et pouvoirs de la Commission municipale du Québec, qui est depuis la seule porte d'entrée pour toute divulgation d'actes répréhensibles concernant les organismes municipaux.

Le PL 100, après quelques tergiversations sur le sujet, instaure un nouvel encadrement pour l'hébergement touristique de courte durée. Pour l'essentiel, l'hébergement de courte durée dans les établissements de résidences principales sera autorisé partout sur le territoire, sauf si la municipalité locale le restreint en adoptant un règlement sujet à approbation référendaire.

Le dernier et non le moindre, le PL 64, propose une refonte du régime de protection des renseignements personnels. Plusieurs de ces dispositions n'entreront en vigueur qu'en septembre 2023, ce qui laissera le temps aux organismes municipaux de s'y conformer, notamment en mettant en place leur comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Au chapitre des oubliés, mentionnons deux projets de loi adoptés plus récemment, soit la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif* (ci-après :

« PL 103 ») et la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (ci-après : « PL 37 »).

Le PL 103, bien qu'il ne concerne pas seulement le monde municipal, ajoute au régime de gestion contractuelle la possibilité d'accorder des contrats à commandes.

Le PL 37 accorde un droit à l'ensemble des organismes municipaux, qui jusque-là était exclusif à la Ville de Montréal : le droit de préemption. Un droit de préemption est celui qui permet à un organisme municipal qui l'exerce d'acquiescer en priorité sur tout autre acheteur des immeubles préalablement déterminés sur son territoire.

Sur la table à dessin demeurent certains chantiers non achevés, dont la révision du Régime d'aménagement et d'urbanisme. Avec le dépôt récent de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, il y a espoir de voir ce dossier avancer, mais seul l'avenir nous le dira! ■

<sup>1</sup>Tous ces projets de loi ont été sanctionnés, mais certains, en tout ou en partie, ne sont pas encore en vigueur.



## UN RETOUR ATTENDU POUR LA 80<sup>e</sup> ÉDITION

### UNE THÉMATIQUE FORTE

Avec comme thématique *Pour nos régions*, le Congrès, qui se déroulera du jeudi 22 au samedi 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal, se focalisera sur les besoins des régions, et, plus particulièrement, les priorités de développement et de croissance.

L'un des moments les plus marquants sera certainement la visite des cinq chefs des principales

formations politiques en lice à l'élection québécoise du lundi 3 octobre prochain. Le 22 septembre, à seulement quelques jours du scrutin, ils viendront présenter leurs engagements envers les régions à près de 2 000 participants; élus et professionnels du milieu municipal.

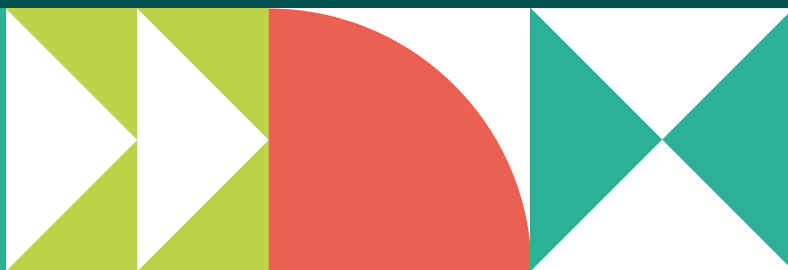
Ces allocutions seront suivies du 1<sup>er</sup> dîner-conférence du Congrès, présenté par Desjardins, où

le Fonds d'assurance des municipalités du Québec sera présenté aux congressistes.

Lors de la première journée du Congrès, les congressistes pourront également assister à différents Rendez-vous juridiques qui leur permettront de parfaire leurs connaissances sur plusieurs sujets d'intérêt pour les municipalités, comme, par exemple, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.



# UR NOS DNS



Présenté par

**Fonds**  
d'assurance  
des municipalités  
du Québec

Le Congrès annuel de la FQM a toujours été l'occasion pour les acteurs du monde municipal de discuter des enjeux des régions et de se tenir au courant des dernières tendances. La 80<sup>e</sup> édition ne fera pas exception à la règle, d'autant plus qu'elle marque le retour de l'événement dans sa forme d'avant-pandémie. Le Salon affaires municipales, qui réunira plus de 200 exposants, reviendra aussi en force cette année pour le plus grand bonheur des congressistes qui pourront découvrir des produits et services d'intérêt pour les municipalités.

Les participants ne voudront pas non plus manquer les Rendez-vous Heure en heure. Grâce à ces rencontres, ils pourront entre autres mieux comprendre le processus de négociation de la Sûreté du Québec, en savoir davantage sur les programmes d'Hydro-Québec et avoir l'heure juste sur la modernisation de la collecte sélective.

La première journée du Congrès se clôturera par l'Événement Reconnaissance. Au programme, remise des Méritas à des élus-es ayant cumulé de 20 ans à 40 ans de vie municipale, des diplômes d'administratrice et administrateur municipal, de même que de ceux en leadership municipal. En plus de la remise des Prix Inspiration en gestion de risques.

Le vendredi 23 septembre réserve aussi de belles surprises aux participants. Les mordus d'actualité prendront ainsi plaisir à assister aux ateliers politiques qui aborderont plusieurs sujets de l'heure. Prenons par exemple la pénurie de main-d'œuvre, l'énergie renouvelable, la décentralisation de la santé et les changements climatiques.

La deuxième journée du Congrès sera également ponctuée par plusieurs ateliers d'information. Le patrimoine et la reconversion des églises, le harcèlement psychologique ainsi que la gestion du territoire agricole feront partie des thèmes couverts.

Le Souper-spectacle **Célébration du 80<sup>e</sup> anniversaire** clôturera cette deuxième journée en beauté. Les

participants assisteront à la remise de trois grands prix de la FQM : le Prix Jean-Marie-Moreau, le Prix Elsie-Gibbons et le Prix Leadership municipal. S'en suivra une prestation de l'imitateur André-Philippe Gagnon.

Pour terminer le 80<sup>e</sup> Congrès de la Fédération, les congressistes seront invités à participer à une grande conférence donnée par M. Pierre Lahoud, historien, photographe aérien et spécialiste du patrimoine, le matin du samedi 24 septembre, qui nous entretiendra sur la beauté de notre territoire.

Bon Congrès! ■

# UNE PROGRAMMATION VARIÉE

Pour son grand retour en personne dans son format original, le Congrès 2022 réserve aux participants une programmation riche et diversifiée. Du jeudi 22 au samedi 24 septembre, ils pourront assister à une panoplie de conférences abordant différents thèmes et enjeux.

Le vendredi 23 septembre, les participants pourront, entre autres, assister à plusieurs ateliers politiques, qui aborderont des sujets d'actualité, en compagnie des représentants des principaux partis politiques du Québec.

## ATTAQUER LA PÉNURIE DE LOGEMENTS EN RÉGION

La problématique du manque du logement diffère que l'on soit dans les grands centres ou en région. Si l'habitation à loyer modique est une priorité dans la région métropolitaine, l'accès au logement dans son ensemble constitue un véritable problème dans plusieurs MRC. La rigidité et les délais excessifs dans

la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) constituent un autre frein au développement de projets dans les territoires.

La FQM a produit un document d'orientation présentant les pistes de solutions les plus porteuses discutées avec ses membres afin de résoudre cette pénurie. Ces pistes s'appuient sur une vision décentralisée de la gestion des programmes de soutien à l'habitation visant à donner la marge de manœuvre nécessaire aux milieux pour répondre aux besoins de leurs populations en matière d'habitation.

Lors de cet atelier, les représentants des partis politiques présenteront ce qu'ils entendent faire

pour résoudre la crise du logement actuelle. Ceux-ci seront également invités à répondre aux demandes de la FQM. Les participants pourront aussi poser leurs questions et échanger avec les intervenants.

## LA DÉCENTRALISATION DE LA SANTÉ

L'accès aux services de santé et sociaux est inégal au Québec, les citoyens des régions n'ayant pas droit aux mêmes services que les résidents des grands centres. En fait, les régions ont été les principales victimes des réformes, nos citoyens devant davantage prendre la route pour avoir accès aux services en raison de la concentration des services dans les plus grandes villes.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE  
DES SOLUTIONS  
ADAPTÉES À VOS BESOINS

- MUNICIPAL
- ENVIRONNEMENT
- EXPROPRIATION



Mes Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Simon Voyer

TREMBLAY BOIS  
AVOCATS

tremblaybois.ca  
418.658.9966

Le constat est clair : la centralisation vécue ces dernières années a engendré la disparition de services de proximité et la pandémie a démontré plus que jamais les limites de cette approche. Pour que nos communautés demeurent attrayantes, le gouvernement doit procéder à une décentralisation réelle du réseau de la santé en confiant aux régions les leviers et les ressources nécessaires à l'organisation des services de première ligne. La question est maintenant de savoir comment cela doit se faire.

Au cours de cet atelier, les représentants des partis politiques présenteront leurs engagements pour améliorer l'accès aux soins de santé en région. Bien sûr, les participants pourront également leur poser des questions et échanger avec eux.

### DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les municipalités et les MRC constituent la première ligne dans la lutte aux changements climatiques, en raison de leur influence sur l'aménagement et sur les orientations énergétiques de leurs collectivités. Elles sont les mieux placées pour mobiliser l'ensemble de leur communauté dans des initiatives porteuses

et des projets favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, les ressources et les outils mis à leurs dispositions sont trop souvent insuffisants. L'urgence d'agir n'est plus à démontrer, et les municipalités de toutes les régions du Québec sont des partenaires incontournables pour l'atteinte des objectifs du Québec.

Comment faciliter l'intervention des municipalités en regard de la réalisation de mesures d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques? Que doit faire le gouvernement pour appuyer les initiatives locales et régionales et mettre en place une véritable première ligne de lutte contre les changements climatiques? Voici quelques-unes des questions auxquelles les représentants des partis politiques répondront dans cet atelier qui favorisera les échanges entre les panélistes et les congressistes.

### POUR QUE LES MINISTÈRES RÉPONDENT AUX PRÉOCCUPATIONS DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

L'État québécois n'a cessé de se centraliser dans les dernières décennies. De 2015 à 2021, la part des emplois dans l'administration publique québécoise

a en effet augmenté de 48,3 % à 49,9 % dans la région de la Capitale-Nationale, frôlant ainsi la barre symbolique des 50 %. Cette concentration a fait en sorte que l'État répond difficilement aux besoins des régions et amplifie l'approche dite « mur à mur » si dommageable pour les municipalités. Les problèmes fréquents rencontrés avec certains ministères, comme celui des Transports, permettent de bien comprendre la problématique.

Pourtant, les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour connaître les enjeux sur leur territoire et trouver les solutions appropriées. Ils sont prêts à jouer ce rôle, mais ils doivent avoir l'écoute constante du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes pour assumer leurs responsabilités et réaliser leurs projets.

Le transfert de 5 000 emplois gouvernementaux en région d'ici 2028 est une occasion unique pour améliorer les choses en attribuant des postes décisionnels dans les directions régionales des ministères intervenant dans nos territoires. Mais comment cela doit-il se faire concrètement? Voilà un des thèmes qui sera discuté dans cet atelier politique. ■

## POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE

Possédant plus de **16 places d'affaires** réparties dans **8 régions** du Québec, Cain Lamarre a la capacité d'offrir une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux. Ce sont plus de **25 professionnels** en droit municipal et de l'environnement qui composent, au quotidien, avec plusieurs lois particulières et qui s'assurent de faire respecter ces règlements devant les instances judiciaires appropriées, afin de répondre aux besoins de leur clientèle.

Événement écoresponsable en collaboration avec

# ÉNERGIR

**SALON** AFFAIRES  
MUNICIPALES **2022**

présenté par



## UNE 80<sup>e</sup> ÉDITION ÉCORESPONSABLE

Toujours soucieuse de réduire l'empreinte écologique de son Congrès annuel, la FQM s'associe pour une 10<sup>e</sup> année à Énergir afin de poser des gestes écoresponsables concrets.

Cette année, la Fédération, en partenariat avec Énergir, organise un concours visant à remettre un don de 5 000 \$ à un organisme à but non lucratif œuvrant en développement durable sur le territoire de la municipalité gagnante. Afin d'être admissibles au tirage, les congressistes devront se rendre au kiosque d'Énergir (n° 1209-1211) pour y déposer leur coupon de tirage. Il s'agira également d'une belle occasion pour participer à leur jeu de poches géant qui vise à en apprendre davantage sur la valorisation des matières organiques résiduelles au Québec en gaz naturel renouvelable.

Énergir a adopté une vision 2030-2050 ambitieuse de décarbonation de son réseau gazier. Pour y arriver, elle metra notamment sur l'accélération des efforts en efficacité énergétique chez sa clientèle, l'introduction de gaz naturel renouvelable, la complémentarité entre les réseaux de distribution d'énergie et le développement de nouveaux vecteurs de croissance. Cette transformation ne pourra s'effectuer sans l'apport important des municipalités et des MRC. La preuve : plusieurs projets de biométhanisation, entre autres, dans le secteur agricole pour valoriser les résidus agricoles, se développent actuellement sur le territoire de

municipalités québécoises. Une occasion à saisir pour maintenir cette collaboration et aller à leur rencontre pour travailler ensemble à la transition énergétique!

La FQM pourra encore compter cette année sur la précieuse collaboration du Conseil québécois des événements écoresponsables pour contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale laissée par les quelque 2000 congressistes attendus au Palais des congrès de Montréal.

### LE GRAND RETOUR DU SALON AFFAIRES MUNICIPALES

Après deux ans d'absence, le grand rendez-vous annuel dédié aux approvisionnements municipaux du Québec fait son retour attendu. Les jeudi 22 et vendredi 23 septembre, le Salon affaires municipales, présenté par Hydro-Québec, se tiendra en marge du Congrès annuel, au Palais des congrès de Montréal. Pour l'occasion, plus de 200 exposants provenant des quatre coins du Québec présenteront leurs produits et services aux milliers de congressistes présents.

Les participants pourront notamment visiter les kiosques d'entreprises de bâtiment, de poids lourds, d'éclairage, de télécommunication et d'équipement industriel et s'entretenir avec les représentants

de plusieurs ministères et organismes qui seront présents, dont, entre autres, le ministère des Transports, celui de la Culture et des Communications ainsi que des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cette année, le Salon introduira également une nouveauté de taille : deux salles seront aménagées à l'intérieur même du salon pour permettre aux congressistes d'assister à des conférences et d'échanger sur différents thèmes reliés au monde municipal sans avoir à quitter la zone des exposants. Les deux espaces pourront recevoir respectivement 50 et 100 personnes. ■

### CONSULTATIONS PROFESSIONNELLES

Passer au Salon affaires municipales le jeudi 22 septembre de 14 h 30 à 16 h 30 et profitez d'un entretien privé de 15 minutes avec un avocat spécialisé en droit municipal. Une occasion à ne pas manquer pour être mieux informé et outillé!



# LES GRANDS CONFÉRENCIERS

Pour sa 80<sup>e</sup> édition, le Congrès de la FQM accueillera des personnalités influentes issues de différents milieux. En plus des cinq chefs des partis politiques en lice à l'élection québécoise du lundi 3 octobre 2022 qui viendront présenter leurs engagements pour les régions, le Congrès aura la visite de Nancy Audet, Régine Laurent et Pierre Lahoud. Ces trois conférenciers de renom parleront de sujets qui leur tiennent à cœur : la protection de l'enfance, le leadership féminin, ainsi que la beauté du patrimoine québécois.



Allocation des cinq chefs : M. François Legault, premier ministre et chef de la Coalition Avenir Québec, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, cheffe du Parti libéral du Québec, M. Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de Québec solidaire, M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti québécois et M. Éric Duhaime, chef du Parti conservateur du Québec.

Préalablement à la tenue du 80<sup>e</sup> Congrès, la FQM a fait parvenir à chacun des chefs de partis les enjeux prioritaires des régions qui devront être traités par le prochain gouvernement. Pour en savoir davantage sur le sujet, consultez notre dossier spécial dans ce QUORUM, en page 40.

## DÎNER-CONFÉRENCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

Alors que nous célébrons le premier anniversaire de la Charte municipale pour la protection de l'enfance, laquelle vise à offrir aux enfants un milieu de vie sécuritaire, à reconnaître leur droit d'être entendus et à poser des gestes de sensibilisation et de soutien, M<sup>me</sup> Nancy Audet, conférencière, journaliste, auteure et marraine des enfants de la DPJ pour la Fondation du Centre Jeunesse de Montréal, s'adressera aux congressistes à l'occasion du dîner-conférence du vendredi midi, qui est présenté par Morency Société d'avocats et le Conseil de l'industrie forestière du Québec.

Après avoir travaillé 17 ans dans les grands médias et couvert de nombreux événements sportifs d'envergure, M<sup>me</sup> Audet publiait, en 2021, le livre *Plus jamais la honte, Le parcours improbable d'une petite poquée* afin de sensibiliser le public à la réalité des enfants pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Dans ce récit bouleversant, la journaliste raconte son propre parcours d'enfant victime de violence physique et psychologique.

Dans sa conférence, elle reviendra sur son histoire parsemée de défis et discutera de l'impact que les élus-es et employés municipaux peuvent avoir sur les jeunes qui résident dans leurs régions. Une rencontre qui amènera sûrement les congressistes à réfléchir sur le rôle des municipalités dans la protection de l'enfance.



### COCKTAIL FEMMES EN POLITIQUE MUNICIPALE

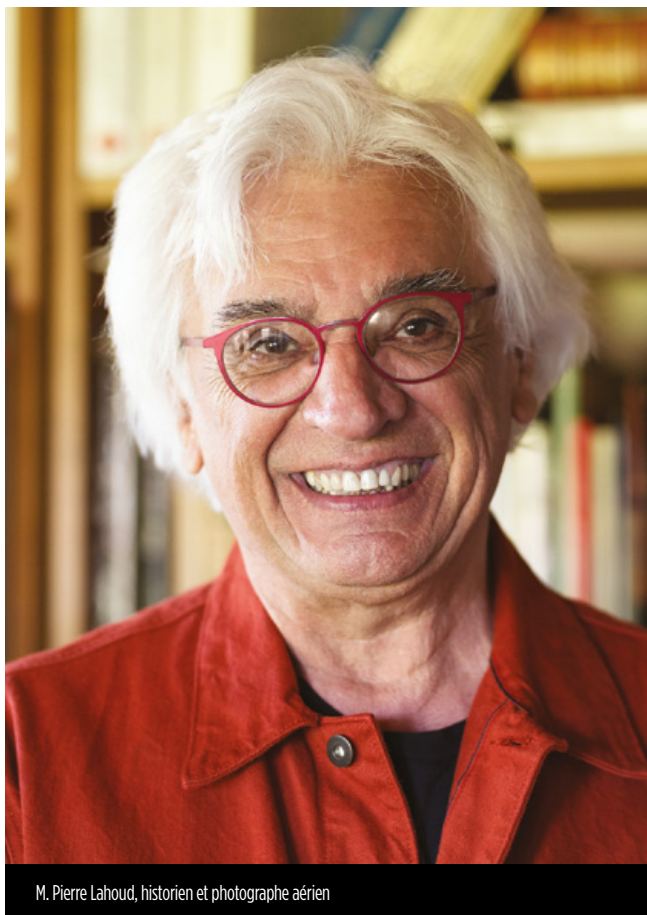
Le Congrès est depuis longtemps l'occasion de souligner l'apport des femmes en politique. La 80<sup>e</sup> édition ne fera pas exception à la règle puisque les congressistes recevront la visite de M<sup>me</sup> Régine Laurent.

M<sup>me</sup> Laurent a commencé sa carrière dans le réseau de la santé à titre de préposée aux bénéficiaires en 1976, avant de devenir infirmière en 1979. Elle a occupé son poste jusqu'en 2009, année où elle a été élue présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le plus important syndicat de professionnels en soins de santé du Québec. Après deux mandats, elle a quitté le monde syndical en 2017.

En mai 2019, le gouvernement du Québec lui a confié la présidence de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, à la suite du décès d'une fillette de 7 ans à Granby, le 30 avril 2019. M<sup>me</sup> Laurent a présenté son rapport en 2021 et, depuis, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs de ses recommandations.

**M<sup>me</sup> Régine Laurent, ancienne présidente de la FIQ et présidente de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sera l'invitée-conférencière du Cocktail Femmes en politique municipale de ce 80<sup>e</sup> Congrès de la FQM.**

À l'occasion du Congrès, elle animera une conférence sur le leadership féminin, dans le cadre du Cocktail Femmes en politique municipale, au cours de laquelle elle prodiguera notamment des conseils aux participantes pour améliorer leurs qualités de gestionnaire. Un échange qui s'annonce très inspirant!



M. Pierre Lahoud, historien et photographe aérien

### GRANDE CONFÉRENCE DU 24 SEPTEMBRE 2022

Pour terminer le Congrès en beauté, les participants pourront assister, samedi matin, à une conférence présentée par RECYC-QUÉBEC et donnée par l'historien et photographe Pierre Lahoud. Nommé Chevalier de l'Ordre national en 2022, M. Lahoud se spécialise dans les photographies aériennes. Depuis plus de quarante-cinq ans, il en a réalisé des milliers à bord d'avions. Ces œuvres ont été publiées et exposées un peu partout au Québec, mais aussi à l'étranger.

Dans sa conférence, M. Lahoud revisitera l'histoire du Québec en mettant l'accent sur ses paysages et sa géographie particulière. Il abordera, entre autres, les cours d'eau qui ont eu une importance capitale pour les colons européens et les peuples des Premières Nations qui les ont précédés. Le fleuve Saint-Laurent sera évidemment à l'honneur, mais il sera également question de plus petites rivières qui ont, elles aussi, joué un rôle de premier plan pour le développement du Québec.

L'intervention humaine sera un autre thème fort de sa conférence. Depuis l'établissement des premières villes, les humains se sont en effet affairés à modeler le territoire québécois pour répondre à leurs besoins. Les rangs, les cantons et les fameuses places du village ne sont que quelques exemples.

Ce merveilleux voyage dans le temps permettra sans doute aux participants de découvrir le Québec sous un nouvel angle. Il s'agira également pour eux d'un rappel de l'importance de bien planifier les interventions en matière de développement et d'aménagement du territoire pour éviter de reproduire les erreurs du passé. ■



## Trika

**Moderne. Polyvalent. Performant.**

Famille de luminaires extérieurs  
contemporains haute performance.



[cyclonelighting.com](http://cyclonelighting.com)

2175 Boulevard des Entreprises  
Terrebonne, QC J6Y 1W9

1-866-436-5500  
[ventesqc@cyclonelighting.com](mailto:ventesqc@cyclonelighting.com)



AcuityBrands



# ÉVÈNEMENT RECONNAISSANCE ET SOUPER-SPECTACLE

Lors du Congrès 2022 de la FQM, deux événements souligneront l'excellence des élus-es de toutes les régions du Québec : l'Événement reconnaissance du jeudi 22 septembre ainsi que le Souper-spectacle Célébration du 80<sup>e</sup> du vendredi 23 septembre.

## L'ÉVÈNEMENT RECONNAISSANCE

En collaboration avec Bélanger Sauver, l'Événement reconnaissance sera l'occasion de décerner les Méritas qui visent à honorer les élus-es pour la durée de leur engagement en politique municipale. À ce moment, des élus-es ayant cumulé 20, 25, 30, 35 et 40 ans de service auprès de leur communauté seront mis en lumière.

Ce sera aussi l'occasion d'assister à la remise des diplômes d'administratrice et d'administrateur municipal, qui visent l'augmentation des connaissances et de la compréhension de plusieurs champs d'intervention municipaux chez les élus-es. Des diplômes en leadership municipal, lesquels sont conçus pour permettre aux élus-es et gestionnaires municipaux d'accroître substantiellement leur impact au sein de leur équipe, de leur organisation et de l'ensemble de la collectivité, seront également décernés.

Finalement, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (anciennement La Mutuelle des municipalités du Québec) dévoilera le nom des deux lauréats du concours Inspiration en gestion des risques qui remporteront des prix en argent de 12 500 \$ et 5 000 \$. Précisons que ce concours vise à reconnaître les initiatives mises de l'avant par des municipalités pour éviter des sinistres coûteux et favoriser l'offre de milieux de vie attrayants et sécuritaires pour les citoyens. Les trois municipalités lauréates de 2021 étaient Val-Alain, Valcourt et Beaumont, qui ont remporté respectivement 10 000 \$, 5 000 \$ et 2 500 \$, bourses remises lors du dernier Congrès de la Fédération en septembre 2021 à Québec.

## LE SOUPER-SPECTACLE CÉLÉBRATION DU 80<sup>e</sup>

Le lendemain, les congressistes sont invités à assister au Souper-spectacle Célébration du 80<sup>e</sup>. La soirée, qui s'annonce des plus festives, mettra en vedette l'excellence des élus-es de toutes les régions du Québec.



André-Philippe Gagnon, imitateur et humoriste, clôturera le Souper-spectacle Célébration du 80<sup>e</sup>.

Le Prix Jean-Marie-Moreau, décerné en l'honneur de M. Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec de 1970 à 1983, souligne l'engagement, le leadership et le dynamisme d'un élu-e dans sa communauté. En 2021, le prix a été décerné à M. Scott Pearce, maire du Canton de Gore et préfet de la MRC d'Argenteuil. Actif dans le monde municipal depuis près d'une vingtaine d'années, ce dernier s'est démarqué au fil des ans en faisant preuve de vision dans différents projets, notamment celui du lac Beattie.

Créé en 2017, le Prix Elsie-Gibbons sera, quant à lui, remis à une élue dont l'engagement a favorisé un maintien ou des avancées en regard de la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement, au sein de la sphère politique municipale. En 2021, l'honneur a été décerné à M<sup>me</sup> Francine Morin, qui était à ce moment mairesse de Saint-Bernard-de-Michaudville et préfète de la MRC des Maskoutains et qui a travaillé tout au long de sa

carrière pour faire avancer la place des femmes en politique municipale.

Pour sa part, le Prix Leadership municipal sera remis à une municipalité ou MRC qui a mis en œuvre un projet structurant remarquable à caractère culturel, social ou économique. La MRC des Sources a été la lauréate de la précédente édition. Grâce à ses efforts soutenus, elle a permis de déployer le projet pilote d'économie circulaire Synergie Estrie à l'ensemble des sept MRC de l'Estrie au sein d'un même projet collectif.

Enfin, la soirée se terminera par une prestation de l'humoriste et imitateur André-Philippe Gagnon. Accompagné de musiciens et d'une projection de haut calibre, le célèbre imitateur-chanteur y présentera son spectacle « Monsieur tout le monde », dans lequel il partagera avec le public quelques-uns de ses souvenirs en plus d'imiter diverses personnalités musicales. ■





CONGRÈS  
2022

FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

# MERCI

à nos partenaires du Congrès 2022



## Partenaires présentateurs

Congrès

**Fonds**

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

Événement  
écoresponsable

**énergir**

Salon affaires municipales

**Hydro  
Québec**

## Partenaires majeurs

Québec

**FONDS**  
de solidarité FTQ

Montréal

## Partenaires

- Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ)
- Axon Entreprise
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- CN
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Lavery Avocats
- Loranger Marcoux
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Mouvement des caisses Desjardins
- Municonseil avocats inc.
- RECYC-QUÉBEC
- Therrien Couture
- Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. Tremblay Bois Avocats
- VARS une division de Raymond Chabot Grant Thornton

## PARTENAIRE D'AFFAIRES

# LEBLANC ILLUMINATIONS : METTRE EN LUMIÈRE LA FIERTÉ ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE D'UNE COMMUNAUTÉ



Qui n'a pas été, au moins une fois dans sa vie, attiré par le scintillement provenant de structures illuminées dans un espace public? Les décors lumineux suscitent tout autant de lueurs de ravissement dans les yeux des passants qu'ils comptent de petites diodes électroluminescentes. Prétextes à aller marcher, à prendre des photos en famille ou entre amis, à inviter les gens de l'extérieur à venir y jeter un œil : ces décors laissent peu de gens indifférents.

« Un décor lumineux, ça donne envie aux résidents d'être dehors, de découvrir leur municipalité, de magasiner sur les artères commerciales. Ça donne aussi le goût aux commerçants d'emboîter le pas et de décorer. Oui, les décors lumineux peuvent attirer des gens de l'extérieur, mais on le fait d'abord et avant tout pour les gens de chez nous, pour susciter la fierté et le sentiment d'appartenance », souligne Jean-François Hénault, directeur général de Leblanc Illuminations Canada.

### UNE HISTOIRE D'ENVERGURE INTERNATIONALE

Créateur de décors lumineux de petite, moyenne et grande envergure depuis 1958, Leblanc Illuminations a commencé par mettre en lumière des sites et événements européens avant d'étendre ses activités à l'échelle mondiale. Depuis 15 ans, une filiale canadienne est installée à Joliette. Ce sont ainsi près de 25 000 lieux répartis dans

plus de 40 pays qui ont été illuminés par l'entreprise au fil des ans. Chaque année, 90 millions de lumières à DEL s'allument quelque part dans le monde pour donner vie aux décors conçus par la grande famille Leblanc Illuminations.

« Nous faisons plus que vendre des décors lumineux, explique Annie Beauvais, la directrice des ventes de l'entreprise. Notre force, c'est de développer un concept de décor unique et personnalisé pour chaque municipalité qui choisit de nous confier son projet. Nous avons une équipe de représentants, de designers et de concepteurs au Québec qui travaillent en collaboration avec les municipalités, entreprises et organisations qui nous choisissent. Nous mettons un point d'honneur à écouter attentivement les besoins de nos clients afin d'imaginer, de dessiner et de mettre en lumière un espace dont les gens seront fiers. »

Concevoir des décors signatures, créer de la magie par la lumière, inventer et fabriquer un espace où les gens interagiront : voilà ce que fait Leblanc Illuminations.

### QUALITÉ, DURABILITÉ, SIMPLICITÉ

Non seulement chaque décor lumineux est conçu sur mesure pour répondre spécifiquement aux besoins de la municipalité, mais il présente aussi des caractéristiques de qualité et de durabilité. Les structures sont faites d'aluminium anodisé, assurant une résistance aux intempéries et une durée de vie de 10 à 15 ans. Un service d'entretien régulier est proposé ainsi que le recâblage lorsque nécessaire. « Nous encourageons toujours nos clients à réparer les éléments de décor qu'ils possèdent plutôt que de les changer. Cet entretien peut être fait par nous ou par le client avec le support de notre équipe », précise le directeur général.



Deux Rennes Melchior et un Traineau enchanté



Les décors sont également conçus pour être simples à installer. Avec chacun d'eux vient un plan d'installation précis et fait spécifiquement pour ce projet. Les structures peuvent donc être facilement installées et retirées par les employés municipaux.

### SOUCI DE L'ENVIRONNEMENT

Veiller à la protection de l'environnement est une valeur importante à laquelle adhère l'entreprise. D'ailleurs, en 1996, elle était la première en Europe à introduire les DEL dans ses décors lumineux. Cette volonté d'innovation a également donné lieu à des solutions de réduction et d'élimination du plastique là où c'est possible dans l'emballage ainsi que le gainage des câbles.

Depuis cette année, une nouvelle gamme de produits, nommée *e-deco*, s'ajoute à ces solutions durables. Par un procédé d'impression 3D, des motifs de décor sont imprimés puis appliqués sur le cadre en aluminium. Fabriqués à partir de matière 100 % recyclée ou biosourcée et totalement recyclable pouvant être réintroduite dans le processus d'impression 3D, ces motifs sont environnementalement responsables en plus de rendre les décors tout aussi beaux et attrayants le jour qu'ils le sont lorsque les lumières sont allumées le soir.

### À CHAQUE MUNICIPALITÉ SON DÉCOR

Nul besoin de savoir précisément ce que vous voulez lorsque vous contactez Leblanc Illuminations. «Souvent, les gens nous disent qu'ils ont tel lieu ou tel événement et qu'ils veulent qu'on rende ça beau. On les accompagne donc tout au long du processus, de leur premier appel jusqu'au support à l'équipe d'installation», raconte M. Hénault.

À partir de photos des lieux, des concepts de décors lumineux sont proposés en fonction du budget disponible. Un concept plus élaboré peut aussi être suggéré selon une installation évolutive, au fil des ans. Toutes les propositions faites par Leblanc Illuminations sont flexibles quant aux quantités, couleurs et éléments de décor.

Chaque détail est pris en compte, dès les premières étapes de la création de ces concepts : la proximité des sources d'électricité, les risques de vandalisme, le dégagement pour le passage de véhicules, etc. «Nous avons une grande expertise pour comprendre les défis et les besoins des municipalités, pour évaluer le potentiel et les contraintes de leurs sites. Nous tenons compte de tout ça dès le départ afin de proposer des concepts-décors qui faciliteront le processus décisionnel et que ce soit un bon investissement à long terme qui rendra les citoyens fiers», souligne le directeur général de Leblanc Illuminations Canada.



Décor Amaya Or et deux Rennes pétillants  
Crédit photo : Viviane Hervieux

### PETIT OU GRAND PROJET : CHACUN EST UNIQUE

Chaque projet de décor lumineux réalisé par Leblanc Illuminations bénéficie de toute l'attention et l'expertise de l'équipe, quelle qu'en soit l'ampleur.

En Montérégie, une petite localité de moins de 2000 habitants fait partie des clients de Leblanc Illuminations depuis plus de 10 ans. Le souhait des dirigeants de cette municipalité était d'embellir un environnement en milieu fortement industrialisé. Un festival hivernal a ainsi été lancé pour célébrer la lumière et mettre en valeur leurs investissements. Depuis, chaque année, la municipalité fait confiance à l'entreprise de conception de décors lumineux en lui octroyant de nouveaux budgets pour bonifier et entretenir ses installations existantes. Les gens sont nombreux à passer dans l'imposante boule de Noël lumineuse pour s'y prendre en photo!

Un peu plus à l'ouest, mais toujours en Montérégie, des élus-es qui souhaitent dynamiser certains secteurs de leur ville ont aussi confié la mise en valeur des lieux à Leblanc Illuminations. Chaque année maintenant, à l'approche du mois de décembre, cette ville organise un événement rassembleur qui souligne les projets de mise en lumière dans lesquels elle a investi. Ces projets d'envergure se bonifient chaque année depuis leur première collaboration et l'événement rassemble de plus en plus de citoyens chaque année.

Que ce soit pour mettre en lumière un parc ou une place publique pendant toute l'année ou encore pour faire briller de mille feux un événement se tenant sur quelques jours, l'équipe de Leblanc Illuminations saura créer la magie et l'émerveillement chez vos citoyens. Avec une capacité de production de quelque 25 000 décors par an, vous y trouverez assurément le vôtre! ■

# QUELLES SONT LES ATTENTES DES FAMILLES À L'ÉGARD DE LEUR MUNICIPALITÉ?

LES PARENTS ONT CIBLÉ TROIS PRIORITÉS SUR LESQUELLES LEUR MUNICIPALITÉ DEVRAIT SE PENCHER POUR AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE ET CELLES DE LEURS TOUT-PETITS :

## PRIORITÉ 1

59%

des parents souhaitent que leur municipalité favorise l'accès à **des lieux publics et à des parcs, sécuritaires et adaptés**, pour les enfants de 0 à 5 ans.



## PRIORITÉ 2

56%

des parents souhaitent que leur municipalité favorise l'accès à **des services de garde éducatifs de qualité**.



## PRIORITÉ 3

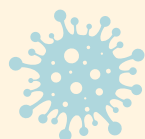
49%

des parents souhaitent que leur municipalité **soutienne les organismes communautaires** qui œuvrent auprès des familles.



83%

des parents considèrent que leur municipalité devrait **favoriser la participation, l'implication et la consultation des enfants** dans l'élaboration d'activités ou de services les concernant.



## COVID-19 : LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS EN TEMPS DE PANDÉMIE

**79%** des répondants sont d'accord pour dire que leur municipalité a un rôle à jouer pour réduire les inégalités sociales engendrées par la crise sanitaire.

La **maltraitance et/ou la négligence envers les enfants**, à **62%**, et la **précarité financière des familles**, à **48%**, sont nommées comme des priorités d'actions sur lesquelles les municipalités doivent se pencher, puisque ces enjeux se sont aggravés avec la pandémie.



# LES MUNICIPALITÉS ONT LES COMPÉTENCES ET LES POUVOIRS POUR INFLUENCER DIRECTEMENT LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES



« Nous avons créé et adopté la **Charte municipale pour la protection de l'enfant** pour souligner le triste 100<sup>e</sup> anniversaire de la mort d'Aurore Gagnon, l'enfant martyr, qui est survenue ici à Fortierville. La Fédération québécoise des municipalités et Espace MUNI se sont joints à notre projet, et nous avons travaillé ensemble à en détailler les objectifs.

La *Charte* encourage les municipalités à créer un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants, à les écouter en leur offrant des occasions de s'exprimer en toute confiance ainsi que des lieux pour le faire, à poser des actions pour prévenir la maltraitance envers les enfants et à intégrer ces gestes dans le développement stratégique de leur municipalité. Dorénavant, à Fortierville, nous célébrerons les retombées positives que génère cette charte dans la vie de nos enfants. »



**Julie Pressé,**  
maïresse de Fortierville,  
Centre-du-Québec

## LES MUNICIPALITÉS EN ACTION POUR LES TOUT-PETITS!

Espace MUNI, en collaboration avec l'Observatoire des tout-petits, présente la toute nouvelle édition du guide **Avez-vous pensé à vos plus petits citoyens ?**

Conçu comme un outil de référence, ce guide propose plusieurs exemples inspirants et des pistes d'actions concrètes pour outiller les actrices et acteurs du monde municipal à passer à l'action.

**Pour consulter le guide :**  
[tout-petits.org/municipalites](http://tout-petits.org/municipalites)





Jean-François Rivard, Coordonnateur à l'approvisionnement municipal à la direction de l'ingénierie et infrastructures Fédération québécoise des municipalités

# AQUATECH : UNE CONFÉRENCE APPRÉCIÉE AU RENDEZ-VOUS TECHNIQUE DU SAM 2022!

Aquatech, membre du Groupe Hélios, est un partenaire du Service d'approvisionnement municipal (SAM) de longue date, et à ce titre, est venu en aide à de nombreuses municipalités sur des enjeux touchant la gestion des eaux.



Le 22 juin dernier se tenait la seconde édition du Rendez-vous technique du SAM devant plus de 300 participants et Marie Ferland, technicienne de soutien aux opérations au sein du Groupe Hélios, y a tenu une conférence très instructive sur les lois et règlements touchant la gestion de l'eau.

Saviez-vous que vous devez réaliser une déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) lorsque le seuil de rejet d'eaux usées dépasse la barre des 10 000 m<sup>3</sup> pour une journée? Ou que l'on doit produire une déclaration

au Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) lorsque la quantité de gaz à effet de serre produite annuellement excède les 10 000 tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub>?

C'est à des questions comme celles-là et de nombreuses autres que M<sup>me</sup> Ferland a répondu lors de sa conférence.

Elle a également partagé avec l'auditoire de plus de 300 personnes, des notions importantes sur tous les aspects réglementaires de la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

La conférencière a entretenu les participants à propos de sujets tels les rôles et responsabilités des différents intervenants, les lois et règlements, la qualification requise des opérateurs, la reddition de comptes et les sanctions applicables.

Voyez, dans le tableau ci-dessous, certains paramètres importants qu'elle a rappelés aux participants, afin de produire le rapport annuel du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAEU).

M<sup>me</sup> Ferland a aussi abordé la notion des sanctions administratives et pénales pour la gestion des eaux

## 1. SAISIE DES DONNÉES

Saisie manuelle ou par transmission de fichier XML.

## 2. VALIDATION DU RAPPORT MENSUEL

Préofficialisation dans laquelle le SOMAEU fait état d'erreurs de saisies, de données manquantes ou de non-respect au règlement.

## 3. OFFICIALIZATION DU RAPPORT

Officialisation des données et confirmation des cas particuliers. **IMPORTANT** de respecter le délai de 42 jours.

## RAPPORT DU SOMAEU - DES POINTS IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE

| Date limite d'officialisation : 31 mars de l'année suivante, 23 h 59;

| Doit contenir :

- Une synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés;
- Une synthèse des débordements;
- Une synthèse faisant ressortir les cas de non-respect au SOMAEU, incluant :
  - Le lieu et la période où s'est produit le non-respect;
  - Les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit;
  - Les mesures prises ou planifiées par l'exploitant pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect et pour en éliminer et en prévenir les causes;
  - La qualification des personnes responsables de l'opération et du suivi du fonctionnement de l'ouvrage.

usées. Au niveau des sanctions administratives, les intervenants peuvent encourir des montants entre 250 \$ et 10 000 \$ par infraction. Les sanctions pénales, elles, peuvent amener des amendes variant de 1 000 \$ à 6 000 000 \$ et même des peines d'emprisonnement sont possibles. Il est donc important d'être bien au fait de la réglementation et des attentes qui y sont liées, de façon à faire sa part pour l'environnement de même qu'à poser les bonnes actions qui permettront à la municipalité de respecter les règles.

Aquatech offre du soutien technique aux municipalités sur les procédés de gestion des eaux. Elle peut, particulièrement dans la période de pénurie de main-d'œuvre que nous vivons

actuellement, accepter en sous-traitance de gérer l'exploitation des opérations de la municipalité ou prêter assistance aux employés de la municipalité dans leurs opérations quotidiennes.

L'entreprise peut aussi venir en aide aux municipalités sur le suivi réglementaire et la reddition de comptes, notamment en produisant, au nom de la municipalité, le suivi analytique, les rapports réglementaires et les avis aux ministres.

De plus, Aquatech, comme elle l'a si bien fait lors du dernier Rendez-vous technique du SAM, offre de la formation au niveau réglementaire et forme régulièrement les employés de certaines municipalités sur les opérations reliées à la gestion des eaux.

Le Rendez-vous technique du SAM est un événement annuel visant à éduquer les intervenants municipaux sur des sujets importants touchant les travaux publics. Lors du Rendez-vous technique de 2021, nous avons traité d'éclairage public, et lors de l'événement virtuel qui s'est tenu le 22 juin dernier, il a été question de la gestion des eaux.

La direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités vous reviendra en 2023 avec la troisième édition du Rendez-vous technique du SAM. Le thème central de l'événement de même que la date demeurent à déterminer.

Consultez les diverses communications transmises et publiées par la FQM pour être au fait des différents événements organisés par le SAM. ■

### FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

**Aménagement urbain**  
LEBLANC ILLUMINATIONS  
CANADA (p. 36-37)

**Assurances et services financiers**  
BENEVA (p. 9)

**Environnement et énergie**  
AQUATECH, SOCIÉTÉ DE  
GESTION DE L'EAU inc. (p. 38 et 44)

**Envoi de colis**  
- GLS CANADA  
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs  
assurables des bâtiments**  
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 16)

**Fournitures de bureau**  
STAPLES PROFESSIONNEL

**Luminaires DEL**  
FQM ET ÉNERGÈRE (p. 12)

**Luminaires DEL basse température de couleur**  
FQM ET ÉNERGÈRE

**Luminaires et accessoires décoratifs extérieurs**  
ÉCLAIRAGE CYCLONE (p. 31)

**Messagerie**  
POSTES CANADA

**Mutuelle santé et sécurité du travail**  
FQM PRÉVENTION (p. 52)

**Publication juridique**  
PFD AVOCATS (p. 7)

**Signature électronique**  
EZSIGN

**Technologie de signalisation  
et feux de circulation**  
ORANGE TRAFFIC

**Téléphonie mobile**  
BELL MOBILITÉ ET  
SOLUTIONS TÉLÉCOM

**Voirie et Transport**  
- ESSO  
- GOODYEAR  
- LOCATION SAUVAGEAU (p. 67)

SAM





Lac-Frontière/Crédit : DanielTphoto

# PLATEFORME ÉLECTORALE : POUR DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET PROSPÈRES!



À l'approche des élections générales du Québec et à titre de **porte-parole des régions**, la FQM dévoile la plateforme des régions, présentant neuf engagements attendus du prochain gouvernement. Fruit d'une consultation réalisée auprès de plus de 1000 participants — élus-es municipaux, membres du conseil d'administration, du conseil exécutif et des commissions permanentes de la FQM — cette plateforme vise le développement de régions fortes, dynamiques et prospères!

« Les régions sont, plus que jamais, des milieux de vie attrayants. Nous émettons des demandes claires au prochain gouvernement pour faire en sorte que le Québec de demain soit le Québec des régions. » — Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

## COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC



**Bonifiez vos pratiques  
de gestion!**

[cmq.gouv.qc.ca/rapports](https://cmq.gouv.qc.ca/rapports)

Des rapports d'audit  
**particuliers**  
qui outillent **toutes**  
les municipalités  
du Québec.

Commission  
municipale

Québec



La saine gestion au bénéfice de tous



Élections du Québec 2022

# 9 ENGAGEMENTS POUR NOS RÉGIONS

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) dévoile ses priorités pour les régions, en vue des élections du Québec du 3 octobre 2022.

Fruits d'une consultation ralliant plus de 1 000 participants<sup>1</sup>, cette plateforme fait état des principaux enjeux des municipalités et MRC du territoire.



## ASSURER UNE COUVERTURE CELLULAIRE PARTOUT

pour renforcer l'attractivité de nos régions et assurer la sécurité de tous et ce, d'ici la fin du prochain mandat.



## INTRODUIRE LA NOTION DE TERRITOIRE DANS LE FINANCEMENT MUNICIPAL

en instaurant une table de travail qui tient compte des nouvelles responsabilités municipales liées aux enjeux relatifs à protection et la mise en valeur de l'environnement.



## REPENSER LE LOGEMENT SELON LES BESOINS RÉGIONAUX

en revoyant nos façons d'intervenir dans les milieux, en osant être audacieux et en adaptant les interventions gouvernementales aux réels besoins des populations en matière d'habitation dans un tout cohérent.

<sup>1</sup> Élus-es municipaux, membres du conseil d'administration, du conseil exécutif et des commissions permanentes de la FQM.



**REDÉPLOYER DES SERVICES DE SANTÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES** par une réorganisation s'appuyant sur une forte gouvernance locale des ressources qui permettra de ramener des services de première ligne dans tous les territoires.



**METTRE FIN AU « MUR-À-MUR » EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** en inscrivant le schéma d'aménagement territorial comme outil politique idéal à utiliser. Celui-ci étant au cœur des échanges directs entre les ministres, les préfets et les élus-es réunis au sein des conseils de MRC.



**DÉCENTRALISER ET DÉCONCENTRER L'ÉTAT QUÉBÉCOIS** en transférant des postes décisionnels en région et en redonnant un rôle réel aux directions régionales des ministères.



**MOBILISER LES MUNICIPALITÉS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** en misant notamment sur le transport collectif et sur un programme de financement des infrastructures vertes.



**LANCER UN CHANTIER POUR NOS SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITÉ** en s'appuyant sur l'expertise et l'efficacité des services locaux de développement.



**CONTRE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET FAVORISER L'IMMIGRATION EN RÉGION** par une meilleure cohésion des acteurs sur le territoire et en assouplissant les règles d'immigration, notamment en matière de qualification des travailleurs internationaux et en accueillant davantage d'étudiants étrangers dans nos établissements.





## VOTRE SOLUTION

### pour pallier la pénurie de main-d'œuvre

Nous innovons pour assurer la pérennité des ouvrages et sites qui nous sont confiés :



Gestion déléguée de vos actifs



Formation des experts de demain



Application mobile pour les tournées d'inspection



GMAO Gestion de la maintenance



Plateforme de gestion et surveillance 24/7 des infrastructures



Recrutement international





# TRAVAILLER DE CONCERT AVEC NOS MUNICIPALITÉS ET MRC

Les nombreux échanges, consultations et sondages entrepris par la Fédération québécoise des municipalités lui ont permis d'identifier neuf enjeux de développement prioritaires pour nos régions, et ce, aux quatre coins du territoire. Un point commun rassemble nombre d'entre eux : intégrer encore davantage les municipalités et MRC au cœur des échanges et des prises de décisions avec le futur gouvernement. Nos élus-es et leurs différents services locaux ont une connaissance fine de leur territoire et des besoins de leur population; ils représentent donc des acteurs clés dans la mise en œuvre de solutions concrètes visant le bien-être de leurs citoyens et le développement du Québec.

Rappelons que lors des dernières élections québécoises, en 2018, la FQM avait porté à l'attention des chefs des principaux partis politiques plusieurs demandes, dont notamment le dossier de la couverture Internet haute vitesse partout sur le territoire et avait réclamé de déplacer 5 000 emplois en région. Ces deux revendications se sont transformées en promesse électorale et, surtout, en actes concrets de la part du gouvernement.

La FQM récidive à l'aube des prochaines élections en confirmant les priorités de développement des municipalités et MRC, telles que présentées au fil des pages suivantes.



## LA COUVERTURE CELLULAIRE

Le monde qui s'accélère a laissé un trop grand nombre de nos régions dans un *no man's land* technologique, tandis que la communication par téléphone portable est devenue l'un des pivots incontournables de nos vies professionnelle et personnelle.

Alors que le Québec est sur le point de réussir le branchement de toutes ses résidences à Internet haute vitesse, il est impératif de connecter l'ensemble du territoire au réseau cellulaire pour assurer la sécurité des populations et le développement des territoires, et ce, d'ici la fin du prochain mandat. Doter toutes les régions des mêmes infrastructures essentielles à leur développement n'est pas une question de juridiction, mais de leadership et de volonté politique.

**« La couverture cellulaire déficiente freine le développement de nos régions et menace la sécurité des citoyennes et citoyens. »** — Jacques Demers, président de la FQM\*

*\*Toutes les citations en exergue sont de M. Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog*

## Droit municipal, représentation des élus municipaux et directeurs généraux, fiscalité, expropriation, litiges, actions collectives, droit du travail et de la construction.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à [municonseil.com](http://municonseil.com) et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 (111) | [mph@municonseil.com](mailto:mph@municonseil.com)





### LES SERVICES DE SANTÉ

L'accès à des services de base est une condition essentielle pour assurer l'occupation du territoire et la vitalité des communautés. Au Québec, l'accès aux services de santé et sociaux est inégal; les citoyens des régions n'ont pas droit aux mêmes services que les résidents des grands centres. Pour preuve, les régions ont été les principales victimes des réformes, amenant leurs citoyens à devoir parcourir de plus longues distances pour avoir accès aux services, ceux-ci étant situés en majorité dans les plus grandes villes. C'est donc aussi une question de sécurité des populations.

Le constat est clair : la centralisation vécue ces dernières années a engendré la disparition de services de proximité et la pandémie a démontré plus que jamais les limites de cette approche. Un ministère ne peut tout faire : à la fois établir les objectifs et gérer les services d'un réseau aussi complexe. Le gouvernement doit ainsi procéder à une décentralisation réelle du réseau de la santé en confiant aux régions les leviers et les ressources nécessaires à l'organisation des services de première ligne.

**« Seule une décentralisation réelle s'appuyant sur une forte gouvernance locale des ressources de première ligne pourra ramener des services dans toutes les MRC du Québec. »**

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

27 ans après les dernières orientations gouvernementales en aménagement du territoire, Québec a publié en juin dernier une vision stratégique intitulée *Mieux habiter et bâtir notre territoire*. Actuellement, modifier un schéma d'aménagement est un véritable parcours du combattant pour toute MRC qui veut favoriser le développement de sa collectivité et assurer la cohérence des interventions sur son territoire.

Dans le prochain mandat, le gouvernement doit reconnaître dans la Loi le rôle intégrateur du schéma d'aménagement et de développement par rapport aux autres planifications régionales, le décrire comme le carrefour entre les objectifs

du gouvernement et la vision développée par les élus d'une MRC. La participation des citoyens au processus d'aménagement doit aussi être valorisée. L'aménagement est un acte politique dont la responsabilité incombe à la fois aux ministres du gouvernement et aux élus des MRC; il ne peut être sous la seule intendance des directions de ministères. Les orientations inscrites dans les schémas doivent donc être le résultat des échanges politiques directs entre les ministres, les préfets et les élus réunis au sein des conseils des MRC. Ainsi, le schéma constitue le meilleur outil pour mettre fin aux politiques et interventions « mur à mur » si néfastes aux régions.

**« Le prochain gouvernement doit mettre en place une table de travail sur les enjeux de financement des responsabilités municipales pour ainsi introduire la notion de territoire et tenir compte des nouvelles responsabilités liées aux enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. »**







politiques et des programmes, et ce, en contradiction avec les besoins des régions.

Le gouvernement du Québec a lancé un plan de transfert de 5 000 emplois au début 2022, mais il doit aller plus loin. L'État a déjà été plus présent en région, et cette présence permettait de moduler son action au bénéfice du milieu. Le gouvernement doit transférer des postes décisionnels en région et redonner un rôle déterminant aux directions régionales dans la gestion des ministères. Celles-ci doivent être dotées des ressources, du personnel et de la marge de manœuvre décisionnelle nécessaires pour adapter les politiques et programmes afin de répondre aux besoins des territoires et des communautés. Québec doit également mettre en place les outils nécessaires pour suivre et vérifier le déploiement de ces emplois dans les territoires.

Ramener des gens en région, c'est un gain réel pour la vitalité de nos municipalités, mais cela permet également de marquer un changement profond dans le fonctionnement trop centralisé de notre gouvernement. En effet, un État présent sur le territoire, ce sont des programmes et des politiques adaptés au milieu. Ce retour d'emplois en région doit se réaliser dans le prochain mandat.

### LE FINANCEMENT MUNICIPAL

Le débat actuel sur la fiscalité et le financement des activités municipales exclut encore le coût des obligations découlant de la gestion de vastes territoires. Une municipalité qui doit assurer un accès sécuritaire à de vastes espaces, pour des fins économiques, de protection de milieux sensibles ou encore de villégiature, détient rarement la richesse foncière suffisante pour financer ses responsabilités.

Cela est encore plus vrai aujourd'hui, avec les changements climatiques qui engendrent des coûts dépassant trop souvent la capacité de payer

des contribuables. Les discussions qui s'entameront durant le prochain mandat pour le renouvellement de l'Entente de partenariat 2020-2024 : *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* (pacte fiscal) devront aborder ces questions, en plus des nouvelles responsabilités liées aux enjeux relatifs à la protection et la mise en valeur de l'environnement.

### LA DÉCENTRALISATION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

L'État québécois figure parmi les gouvernements les plus centralisés, dont l'administration publique est concentrée dans la Capitale-Nationale et la métropole. En découle une vision trop souvent unitaire des

**« Il faut mettre fin à la trop grande centralisation de l'État en transférant des postes décisionnels en région et en redonnant un rôle réel aux directions régionales des ministères. »**

NOTRE CABINET

## Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS  
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHCAVOCATS.CA

 ANDRÉ COMEAU	 JEAN HETU	 PAUL WAYLAND	 LOUIS BELAND	 STEVE CADRIN	 RINO SOUCY	 JEAN-FRANÇOIS GIRARD	 CAROLINE CHARRON
 ALEXANDRE LACASSE	 ANDRÉ GIROUX	 PIERRE G. HÉBERT	 SIMON FRENETTE	 SANDRA DAUDELIN	 ANTHONY FREJJI	 MATHIEU TURCOTTE	 CHRISTOPHE BRUYNINX

# BÉLANGERSAUVÉ

---

## AVOCATS

---

Solidement ancré dans la tradition.  
Résolument tourné vers l'avenir.

---

Leader depuis plus de 50 ans,  
notre équipe conseille les entreprises  
et les organismes publics à travers le pays.

Municipal | Assurances | Travail

Montréal 514 878.3081

Trois-Rivières 819 379.1221

Joliette 450 755.3081



## LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les gouvernements de proximité constituent la première ligne dans la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, les outils à leur disposition sont trop souvent insuffisants. Comme déjà mentionné, le processus en aménagement doit être revu, la cohérence des interventions des ministères fait défaut et les moyens financiers manquent cruellement.

Pour appuyer les initiatives des municipalités locales et régionales et mettre en place une véritable première ligne de lutte contre les changements climatiques, nous demandons au prochain gouvernement de prévoir un programme de financement des infrastructures vertes en plus de soutenir financièrement les MRC pour analyser les effets des changements climatiques sur leur territoire, et pour la conception de plans de lutte et d'adaptation des communautés aux changements climatiques, et ce, en lien avec leurs responsabilités en aménagement du territoire. De plus, il est nécessaire d'appuyer concrètement les municipalités locales et régionales dans l'acquisition de connaissances sur l'état et l'utilisation des sources d'eau de surface et



# Transform

*Centre de formation*

**FORMATIONS EN TRANSPORT  
EN LIGNE OU EN PRÉSENTIEL**

- Infrastructures municipales
- Gestion des chaussées
- Programme et contenu sur mesure**

CONTACTEZ-NOUS AU 514 523-6444

**AQTr.com**  
L'expertise en transport

souterraine. En matière de forêts privées et publiques, la FMQ souhaite que soit confiée aux régions la responsabilité d'un vaste programme de reboisement, autant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Mentionnons aussi que, bien que le transport collectif soit au cœur de la lutte contre les changements climatiques, tout ce que vivent les régions à ce chapitre depuis des décennies se résume à une diminution du financement et une rupture de services.

Pourtant, les besoins sont là avec les réformes de l'État qui ferment les services en région et obligent les gens à se déplacer davantage vers les grands centres. Les régions sont donc perdantes à double titre : les options de transport interrégional diminuent et les citoyens doivent utiliser davantage l'automobile pour avoir accès aux services. Le système de transport interrégional ne fonctionne plus et une réforme est essentielle. Les transports collectifs et adaptés n'obtiennent pas non plus un soutien suffisant de l'État.

Pour amener les municipalités à développer le transport collectif afin de pouvoir contribuer à la lutte contre les changements climatiques, il faut apporter des changements majeurs aux façons de faire en :

- Assurant un financement du transport collectif et adapté basé sur l'achalandage d'avant pandémie et sur des montants de références indexés;
- Garantissant un renouvellement de ces programmes sur une période de 5 ans et en prévoyant le dévoilement des modalités de même que du financement de ces programmes avant les budgets municipaux;
- Versant la totalité des sommes promises dans l'année d'opération;
- Révisant les règles d'attribution des contrats de transport adapté et collectif en attribuant aux MRC la flexibilité nécessaire, étant donné l'absence de concurrence dans plusieurs régions;
- Associant les régions dans la redéfinition des services de transport collectif interrégional selon leur réalité.

Par ailleurs, en matière d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse d'éolien, de petite hydraulique ou encore des bioénergies, il nous apparaît évident que les municipalités doivent être au cœur des nouveaux développements pour en assurer l'acceptabilité sociale ainsi que les retombées financières et économiques sur le territoire.

À cet effet, il faut donc, d'une part, assurer une participation significative des communautés dans tous les projets, et d'autre part, dévoiler un calendrier de réalisations ambitieux pour l'ensemble des projets d'énergie renouvelable pour les 15 prochaines années.

### LE LOGEMENT EN RÉGION

Les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais réalisé leurs promesses en matière de logements sociaux, communautaires et abordables. En fait, le logement est une preuve de plus que les programmes nationaux uniques gérés par une seule entité n'arrivent jamais à s'adapter aux besoins et à atteindre les objectifs fixés.

Il faut aussi tenir compte des coûts de construction toujours à la hausse des nouveaux logements qui propulsent le coût des loyers à des niveaux inabornables pour la majorité des citoyens. Pourtant, les régions ont besoin de logements, la pénurie actuelle constituant un frein réel à leur développement. Par ailleurs, si l'habitation à loyer modique est la priorité des grandes villes, l'accès au logement abordable constitue le véritable problème dans les régions du Québec. La rigidité et les délais excessifs dans la gestion des programmes de la SHQ constituent un autre frein au développement de projets dans les territoires.

Il est donc temps de changer d'approche, de parler de coûts et de soutien financier en plus d'élargir notre regard pour parler davantage de vision et de planification de notre habitat à échelle humaine. Il est aussi temps d'amorcer la décentralisation des pouvoirs et des programmes en matière d'habitation.

En ce sens, la FQM souhaite qu'un soutien financier important de la part du gouvernement soit prévu pour permettre la construction de logements abordables dans les régions du Québec en tenant compte des coûts de construction observables localement. Notons aussi que la MRC doit être reconnue en tant qu'échelle pertinente pour la planification stratégique des besoins en matière d'habitation dans une visée structurante et à long terme pour l'ensemble des populations de son territoire, et en avoir les moyens législatifs et financiers. La municipalité est, de son côté, le meilleur échelon pour la réussite des projets. Enfin, la SHQ doit être profondément réformée et ses programmes doivent être décentralisés. Cette décentralisation devra être accompagnée des ressources financières à la hauteur des besoins et selon une répartition équitable des budgets qui tiendra compte de la réalité des régions.

**« Il faut revoir nos façons d'intervenir dans les milieux, il faut être audacieux et adapter les interventions gouvernementales aux réels besoins des populations en matière d'habitation, dans un tout cohérent. »**





## PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Les services locaux de développement des MRC ont démontré leur efficacité dans le soutien et l'accompagnement aux entreprises lors de la pandémie. Un des principaux défis en matière de développement est la main-d'œuvre et pourtant, nos services locaux de développement des MRC ne sont pas membres des comités régionaux des partenaires du marché du travail. Nous souhaitons qu'une place leur soit réservée en plus de les associer à la gestion des programmes d'Emploi Québec.

Le développement est actuellement freiné dans les régions et il est urgent de favoriser une meilleure cohésion des acteurs sur le territoire.

Pour les régions, l'immigration n'est pas seulement constituée de travailleurs, mais surtout de familles qui peuvent contribuer à la vie et au développement des communautés. Il y a particulièrement urgence dans plusieurs régions où le vieillissement de la population place les municipalités dans une situation difficile. Or, les personnes issues de l'immigration se concentrent encore trop dans la métropole et il faut les convaincre des possibilités qu'offrent les régions. Il nous apparaît évident que les MRC et les municipalités doivent être associées aux démarches de recrutement international en matière d'immigration.

Les travailleurs temporaires constituent aussi maintenant une réalité incontournable de nos entreprises. Ils sont de plus en plus nombreux et plusieurs aimeraient s'installer dans nos communautés avec leur famille. Malheureusement, la rigidité des règles empêche ces travailleurs temporaires de s'établir dans nos territoires. Un parcours particulier pour ces candidats doit être créé, leur permettant d'être sélectionnés selon

leur conduite et leur volonté de s'établir dans la communauté d'accueil.

Les régions pourraient également profiter d'un apport accru d'étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement collégial. En effet, 75 % d'entre eux s'établissent dans nos communautés à la fin de leurs études et comblent des emplois disponibles dans nos entreprises locales.

Par ailleurs, des milliers d'emplois ne demandant pas de formation particulière étant disponibles dans les régions, le gouvernement doit assouplir ses règles pour permettre l'établissement d'immigrants et de leur famille et ainsi contribuer à régler le problème de main-d'œuvre qui freine le développement des communautés.

**« Le gouvernement doit lancer un véritable mouvement en région pour miser sur une meilleure cohésion des acteurs sur le territoire et assouplir les règles d'immigration. »**

## LES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ

Le Québec est immense et développer notre territoire représentera toujours un défi. Pour l'habiter, il faudra demeurer sensible à l'importance d'assurer des services partout sur le territoire et de soutenir nos commerces de proximité. Un village ne peut vivre sans ces lieux qui sont à la fois dispensateurs de services et points de rencontre.

En plus de la concentration des services publics dans les grands centres, nos commerces sont frappés par une transformation profonde de l'économie et des pratiques de consommation. La tempête est forte, un village qui perd ses derniers commerces est en difficulté et il faut lancer un chantier pour s'attaquer au problème. Le gouvernement doit donc adopter des mesures pour nos commerces de proximité. Durant la pandémie, les élus-es et les professionnels des services de développement des MRC ont démontré leur efficacité exceptionnelle dans la gestion des programmes d'aide d'urgence aux entreprises. Par leur action, le Québec a connu, pour la première fois de son histoire, le plus bas taux de faillites au Canada. Il faut donc s'appuyer sur leur capacité d'action pour trouver des façons originales de permettre à nos communautés et villages de conserver leurs commerces de proximité.

Un chantier doit être lancé pour nos services et commerces de proximité, le confiant aux acteurs locaux de développement des fonds locaux d'investissement (FLI) modernisés, en rehaussant le plafond d'investissement. De plus, il doit comprendre des mesures pour appuyer la relève entrepreneuriale, en particulier dans les commerces de proximité. Enfin, un programme de soutien direct pour assurer l'existence des commerces de proximité de base dans nos communautés et nos villages doit être instauré.

## LES RÉACTIONS DES PARTIS POLITIQUES

La FQM croit fermement que les neuf demandes précitées constituent des engagements indispensables de la part du prochain gouvernement du Québec. Nos régions représentent un bassin important du territoire québécois et contribuent significativement à la prospérité du Québec.

En ce sens, la FQM a transmis l'ensemble de ses demandes aux différents chefs des principales formations politiques en lice aux élections du 3 octobre prochain, afin qu'ils puissent faire part de leurs intentions, s'ils sont élus, devant les quelque 2000 participants de notre Congrès annuel.

Ainsi, lors de l'ouverture de notre 80<sup>e</sup> édition du Congrès, le 22 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, cheffe du Parti libéral du Québec, M. Paul St-Pierre-Plamondon, chef du Parti québécois, M. Gabriel Nadeau-Dubois, co-porte-parole de Québec solidaire, M. Éric Duhaime, chef du Parti conservateur du Québec, ainsi que M. François Legault, chef de la Coalition avenir Québec, prendront la parole, tour à tour, afin de faire connaître leurs propositions devant les élus-es municipaux présents. ■





## Les services offerts aux membres de **FQM PRÉVENTION, MUTUELLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

### Profitez d'une baisse sur vos cotisations à la CNESTT, en plus de bénéficier :

- D'un accès à une plateforme conviviale de gestion de la prévention pour constituer un programme de prévention;
- De la visite d'un préventionniste pour obtenir de l'accompagnement dans l'identification et l'analyse des risques d'accident du travail;
- De la création d'un plan d'action en santé et sécurité du travail (SST);
- De la gestion des dossiers de lésions professionnelles;
- De la gestion administrative de la mutuelle de prévention auprès de la CNESTT;
- De formations SST en ligne;
- D'un fonds de défense servant à déboursier les frais médicaux et juridiques.

**La mutuelle peut aussi  
vous soutenir quant aux  
nouvelles obligations imposées  
aux employeurs par la loi, notamment  
sur le plan de la prévention, par des services  
et des outils en lien avec la réforme.**

N'hésitez pas à nous contacter par courriel  
à [fqmprevention@fqm.ca](mailto:fqmprevention@fqm.ca).



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Mutuelle de prévention SST



# ACHAT LOCAL : CRÉATIVITÉ ET DYNAMISME DANS NOS RÉGIONS

Les avantages de l'achat local sont bien connus : soutien à l'économie locale, fraîcheur des produits, proximité - donc moins de déplacements polluants qui demandent du temps - et sentiment de fierté de dire à nos invités que ce bon produit est fait tout près de chez soi. Partout au Québec, des gens font preuve de créativité et de dynamisme pour promouvoir les produits locaux. Voici quatre initiatives inspirantes.

## MRC DE MÉKINAC : OPÉRATION TRANSFORMATION AVEC LE DÉFI 10x52

Située en Mauricie, la MRC de Mékinac est constituée de 10 municipalités et 4 territoires non organisés pour un total d'un peu plus de 12 000 habitants. « C'est un milieu tissé serré, raconte Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications à la MRC de Mékinac. En début de pandémie, les gens ont adhéré au mouvement d'achat local, mais avec l'arrivée de l'hiver et du déconfinement potentiel, on a ressenti une baisse. Des entrepreneurs ont commencé à allumer une lumière rouge en début d'année en nous disant qu'ils avaient leurs pires résultats depuis 15-20 ans. Ça nous a sonné des cloches! De forts jalons de chez nous étaient

Transformer 10 \$ d'achat chaque semaine faits à l'extérieur par un achat à un commerce local : voilà le défi que la MRC de Mékinac a lancé à ses citoyens, pour un potentiel de retombées de près de 6 M\$ par année.

inquiets pour leur santé financière. Il fallait faire quelque chose pour recréer le lien entre les citoyens et les commerces locaux.»

L'équipe du service de développement économique de la MRC de Mékinac a donc regardé le portrait de la situation et s'est dit que si elle ne pouvait pas aider directement les entreprises, elle pouvait au moins influencer les comportements d'achat. De là est née la vaste campagne de promotion *Défi 10x52 Mékinac*.

« Ce qu'on demande aux gens, c'est de transformer 10 \$ par semaine des achats qu'ils font ailleurs en 10 \$ achetés dans nos commerces locaux. On ne leur demande pas de dépenser plus, et ça, c'est important. On leur demande tout simplement de déplacer leur 10 \$ ici en leur faisant valoir que le

### **Vous souhaitez :**

- > Développer des liens avec un partenaire français
- > Rechercher les meilleures pratiques françaises dans votre domaine
- > Contribuer à la relance de l'économie du Québec et à la résilience de votre milieu

**Vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour soumettre votre projet au**

**FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA  
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (FFQCD)**

[www.Quebec.ca/coop-decentralisee](http://www.Quebec.ca/coop-decentralisee)



**COOPÉRATION  
FRANCE-QUÉBEC**

**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

**Québec**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Huit des onze ambassadeurs du Défi 10x52 Mékinac : Martine Richard de Tissus et décor Martine Richard, Christian Béland de Lignée RR2, Max Béland de la pourvoirie Club Hosanna, Christine Bédard de la pharmacie Familiprix Christine Bédard, Hubert Dampousse de Gym GPS Énergie, Isabelle Gélinas du Restaurant au Petit Palace, Lynda Marchand de Oz Design, et Julie Arcand de District Spa Urbain.

prix est à peu près le même, mais que le service est bien meilleur, explique M. Rheault. Avec une population de 12 000 habitants, 10 dollars pendant 52 semaines, ça signifie plus de 6 millions de dollars de retombées annuelles dans le milieu.»

Pour faire adhérer la population à ce principe de transformation d'habitude d'achat, des campagnes de promotion ont été conçues et seront diffusées tout au long de l'année. L'équipe du service de développement économique a ciblé 11 héros de l'économie locale qui seront les visages de la campagne, tantôt dans des publicités, tantôt dans des capsules vidéo ou autres interventions. Le but ultime étant de rallier les gens à leur environnement local. « Ce sont les meilleurs ambassadeurs, ils sont nos voisins, nos amis, notre milieu. Ils sont issus de divers types d'entreprises et sont représentatifs de l'univers économique de Mékinac, précise M. Rheault. L'idée est d'humaniser l'achat local. Quand on va acheter du tissu, on ne va pas chez le marchand de tissus, on va chez Martine.»

**« Avec une population de 12 000 habitants, 10 dollars pendant 52 semaines, ça signifie plus de 6 millions de dollars de retombées annuelles dans le milieu. »**

**— Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications à la MRC de Mékinac**

La créativité connaît peu de limites pour l'équipe derrière cette vaste campagne de promotion. À preuve : en juin, elle a lancé une sauce piquante

aux couleurs et saveurs de Mékinac. La Mékin'Aïe Aïe a été conçue et produite pour une entreprise locale, puis distribuée dans une dizaine de restaurants et services de traiteurs. Leur mission : concevoir un plat à mettre à leur menu avec cette sauce. On l'a même retrouvée dans un café de spécialité et une tarte au chocolat! Puis, les résidents de la MRC de Mékinac étaient invités à visiter ces commerces pour aller y manger ce fameux plat, en échange d'une participation au tirage d'un barbecue. « Des initiatives comme celle-là, il y en aura de mois en mois afin de créer des opportunités de découvrir ou redécouvrir nos commerçants locaux », ajoute M. Rheault.

Ces actions seront notamment déterminées à partir d'un sondage en ligne que le Service de développement économique de la MRC de Mékinac a tenu dès les premiers moments de cette campagne afin de mieux comprendre les habitudes de consommation des gens du milieu et de connaître quels sont les produits qu'ils se procurent ailleurs. Près de 1 000 répondants ont pris le temps de donner leur avis.

« C'est une campagne évolutive, on se rattache beaucoup à notre milieu. On a de tout chez nous, alors on veut créer une belle synergie autour de notre économie locale. Nous avons lancé cette campagne en mars, mais ce n'est pas exclu qu'on la prolonge », conclut M. Rheault.

#### MRC DE LA MATAPÉDIA : CHAQUE PETIT GESTE COMPTE

La Matapédia, contrée située à l'intérieur des terres, entre la Baie-des-Chaleurs et le fleuve Saint-Laurent, regorge de petits fruits et autres produits gourmands. Des initiatives visant à encourager l'achat local sont mises en place par l'équipe de développement ainsi que l'équipe de la Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia. « C'est important pour nous de valoriser les entreprises d'ici et c'est dans les petits gestes qu'on est local. C'est cette philosophie qu'on utilise », explique Chantale Lavoie, préfète de la MRC de la Matapédia.

Parmi les nouveautés de cette année pour mettre en valeur les producteurs locaux, un Marché nomade. « On a un marché public d'été à Amqui depuis quelques années, mais avec 18 municipalités, ça n'adonne pas toujours aux gens de se déplacer jusqu'à Amqui. Alors cet été, le marché s'installera dans quelques municipalités



Le Marché nomade, une nouveauté en Matapédia cet été, se rapproche des consommateurs pour rendre encore plus accessibles les produits locaux.

selon un horaire qui est établi et affiché à l'avance», explique M<sup>me</sup> Lavoie. Ainsi, du 16 juillet au 8 octobre, à raison d'un samedi sur deux, le marché public prend la route.

Des actions ont également lieu à d'autres moments de l'année, notamment grâce au partenariat avec la Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia afin de contrer les achats en ligne ou hors région. La plus récente campagne s'est tenue de l'automne 2021 à l'été 2022 avec des moments forts comme « La Matapédia, mon centre d'achat! » ou « La chasse aux codes », les gens pouvaient remporter des prix totalisant plus de 30 000 \$.

« Depuis quelques années, nous avons aussi des boîtes cadeaux de produits pour la période des Fêtes, avec des thématiques différentes comme la boîte sucrée ou la boîte soins de beauté. L'an dernier, c'est près de 1 000 boîtes qui ont été achetées par les entreprises pour offrir en cadeau! », souligne M<sup>me</sup> Lavoie.

Dans son règlement portant sur la gestion contractuelle, la MRC de la Matapédia a également prévu une clause de préférence lui permettant

## Recycler ses Serpuariens<sup>MD</sup> : un petit geste qui compte gros !

**175 000 TONNES EN 10 ANS**

Merci de faire partie du programme québécois de recyclage des produits électroniques.



DEPUIS **10 ANS**  
**RECYCLER**  
MES **ÉLECTRONIQUES**

Programme géré par l'ARPE-Québec

[recyclerMESelectroniques.ca/qc](http://recyclerMESelectroniques.ca/qc)



d'encourager l'achat local. Celle-ci stipule que dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation où le choix se porte sur le plus bas soumissionnaire conforme, la MRC peut stipuler une clause de préférence dans les documents d'appel d'offres. Ainsi, la MRC pourrait adjuger le contrat à une entreprise locale, même si celle-ci n'est pas le plus bas soumissionnaire, à la condition que l'offre soit conforme et que le montant soumissionné ne dépasse pas de 5 %, taxes incluses, celui le plus bas soumissionnaire dans le cas de contrats de moins de 50 000 \$, et de 2,5 %, taxes incluses, dans le cas de contrats de plus de 50 000 \$. « Nous avons souhaité nous donner le cadre légal nécessaire pour pouvoir choisir des entrepreneurs locaux, tout en respectant ce qui entoure l'adjudication de contrats pour une municipalité », explique la préfète, qui souligne qu'un critère similaire fait aussi partie de la grille d'évaluation de la MRC lorsque les élus-es ont à évaluer des demandes d'aide financière pour des projets dans leur milieu.

« C'est important pour nous de valoriser les entreprises d'ici et c'est dans les petits gestes qu'on est local. C'est cette philosophie qu'on utilise. »  
— Chantale Lavoie, préfète de la MRC de la Matapédia

« Pour que notre économie soit florissante, l'achat local doit faire partie de notre ADN. Ici, on a des produits de qualité et c'est dans nos gènes que de les faire connaître. Par exemple, lors du banquet annuel, ce sont des produits locaux qui servent à cuisiner le repas. Et lorsque nous allons au Congrès de la FQM, nous amenons de nos produits locaux pour les faire découvrir à des gens de partout au Québec », conclut M<sup>me</sup> Lavoie.

## MRC DE LOTBINIÈRE : BALADE ET DÉCOUVERTES

La MRC de Lotbinière, située à proximité de Lévis et de Québec, compte près de 35 000 habitants répartis dans 18 municipalités. Elle a vu plusieurs de ses communautés dynamisées par l'arrivée

de nouvelles familles au cours des dernières années. Des initiatives mises de l'avant par le milieu ou portées par la MRC offrent aux nouveaux arrivants et aux résidents de longue date des occasions de découvrir le territoire ou le redécouvrir sous un nouvel angle.

Parmi ces initiatives, une [série de Balado-Découvertes](#)<sup>1</sup> qui mettent en valeur la région et ses attraits. Par exemple, il est possible d'en apprendre davantage sur ce magnifique territoire en écoutant *Lotbinière raconté par ses pionniers*, des récits audio de ses bâtisseurs à travers une carte interactive. Il s'agit d'un voyage à travers le temps dans chacune des 18 municipalités de la région, et donc d'une rencontre privilégiée avec des femmes et des hommes ayant vécu à différentes époques, doublé d'un regard sur leurs accomplissements ainsi que sur la vie d'antan.

Avec la baladodiffusion de l'initiative *Suivez l'étoile*, une autre de la MRC, les visiteurs partent à la découverte d'un patrimoine maritime appartenant à un autre temps. Les panneaux d'interprétation implantés dans les municipalités du littoral de la MRC de Lotbinière offrent l'opportunité de répondre à trois questions référant à des lieux physiques et à une question bonus en lien avec la baladodiffusion. Les curieuses et curieux ont aussi l'occasion d'en apprendre davantage sur les activités commerciales et sociales des populations des quatre municipalités du littoral.

Les principales caractéristiques géographiques de la MRC, comme ses paysages et son patrimoine bâti, sont mises en valeur dans la baladodiffusion *Nous sommes Lotbinière*, au plus grand plaisir des visiteurs curieux. De l'information sur cette MRC agricole, complémentaire à celle déjà fournie dans chaque village, permet d'approfondir les connaissances et d'agrémenter l'expérience.

D'autres BaladoDécouvertes sur la tradition d'autocueillette dans Lotbinière, par exemple, et sur l'héritage irlandais des environs, celle-ci développée en collaboration avec la région Centre-du-Québec et la Ville de Thetford Mines, sont aussi disponibles et offrent des expériences uniques et originales.

Les contenus fonctionnent tant en ligne que hors ligne. Le visiteur ou l'amoureux de sa région peut donc « précharger » la BaladoDécouverte et accéder à l'itinéraire suggéré, suivre sa position

en temps réel et avoir accès à tous les contenus au long de son parcours.

Cette MRC, chargée d'histoire, a su innover et générer une offre touristique et culturelle qui met en vedette toutes ses communautés. Dans le contexte de pandémie des dernières années, cette façon sécuritaire et gratuite de s'approprier les différents attraits du territoire était particulièrement appréciée.

## MRC DES CHENAU : INVESTIR SUR DU LONG TERME

Située en Mauricie, la MRC des Chenaux compte près de 20 000 habitants répartis dans 10 municipalités. À proximité de Trois-Rivières et Shawinigan, elle investit depuis déjà près de 10 ans pour soutenir l'achat local afin d'éviter la disparition de services de proximité.



Le nouveau logo d'Achat local des Chenaux, une continuité des initiatives d'achat local que supporte la MRC depuis déjà 8 ans.

« En 2014, la MRC des Chenaux a commencé à soutenir les initiatives favorisant l'achat local, explique Lionel Arsenault, chef d'équipe en développement du territoire. Le constat était qu'il y avait une érosion des services de proximité. Quand une ville est proche, c'est tout un défi de maintenir les services. Les épiceries fermaient dans les petites localités. Oui, il y avait bien l'option d'en ouvrir une sous un modèle de coopérative, mais il fallait aussi sensibiliser les gens à l'importance de soutenir les commerces d'ici, sinon la coopérative ne serait qu'une solution temporaire. Même un modèle coopératif, si les gens continuent d'aller ailleurs, ce ne sera pas viable. Consciente que des changements de valeurs, ça se fait sur 5 à 10 ans, la MRC a fait le choix d'investir à long terme dans la mise en valeur de l'achat local. Ça fait maintenant huit ans. »

« Consciente que des changements de valeurs, ça se fait sur 5 à 10 ans, la MRC a fait le choix d'investir à long terme dans la mise en valeur de l'achat local. Ça fait maintenant huit ans. » — Lionel Arsenault, chef d'équipe en développement du territoire à la MRC des Chenaux

Au départ, un sous-comité service de proximité, rattaché au comité de développement social, s'est penché sur la problématique de perte de commerces et de services dans les communautés rurales de la MRC des Chenaux. Puisque le développement social et le développement économique sont étroitement liés, l'idée d'une campagne d'achat local est alors née à l'échelle de la MRC des Chenaux. De 2014 à 2018, la MRC a soutenu le comité de développement social dans ce projet, qui avait notamment pour objectifs de sensibiliser, favoriser et améliorer la consommation locale, de réduire les fuites commerciales vers les grands centres urbains et de favoriser les échanges entre les municipalités.

L'initiative de départ permettait donc aux entreprises d'agir ensemble pour réaliser des initiatives, telles que des concours afin de développer les valeurs reliées à l'achat local et ainsi augmenter leur rentabilité. « C'est gagnant-gagnant, souligne M. Arsenault. En consolidant nos entreprises, on favorise le maintien et la création d'emplois et par le fait même la viabilité et le développement des communautés. »

De 2018 à 2020, la MRC et le comité de développement social ont co-dirigé les initiatives d'achat local, puis depuis 2021, le leadership est partagé au sein d'un comité consultatif où se réunissent des gens de la MRC, du comité de développement social ainsi que des représentants des entreprises. « Avec ce nouveau leadership partagé, la MRC est en mesure de mieux calibrer les actions qui deviennent de plus en plus efficaces », précise M. Arsenault. La SADC de la Vallée de la Batiscan est également une partenaire majeure des initiatives soutenant l'achat local.

La synergie qui se crée grâce au leadership partagé encourage également les entreprises locales à consommer localement. M. Arsenault cite en exemple la microbrasserie Le Presbytère qui construit son menu à partir de produits locaux.

De nouveaux projets voient le jour alors que certains bénéficient d'un repositionnement avec en tête toujours le même objectif : assurer la pérennité. Récemment, en plus du budget qu'elle consacre annuellement à la promotion de l'achat local, la MRC des Chenaux a réservé des sommes

supplémentaires afin d'installer de l'affichage permanent dans chacune de ses 10 municipalités. De plus, alors qu'auparavant seuls les moments forts de consommation étaient soulignés, comme le temps des Fêtes, dorénavant les actions de promotion de l'achat local s'étaleront sur toute l'année.

Parmi les initiatives récentes figurent celles en lien avec les deux marchés publics, soit le Marché champêtre de Saint-Narcisse et Le p'tit marché des Chenaux à Sainte-Anne-de-la-Pérade, où des kiosques sont installés pour faire la promotion de l'achat local, notamment par le biais de concours.

Une bière spéciale du 20<sup>e</sup> anniversaire de la MRC des Chenaux a également été créée par la microbrasserie Le Presbytère, la Chenaloise, avec des produits locaux bien entendu! Et puisque l'entrepreneuriat et la vie sociale vont de pair, les profits de la vente de cette cuvée spéciale ont été versés à un organisme venant en aide aux jeunes de la région.

À la lumière de ces initiatives, on peut dire que les gens de nos régions ne manque pas d'imagination ni de leadership pour faire fleurir leurs trésors distinctifs! ■

<sup>1</sup> <https://baladodecouverte.com/organization/358/mrc-de-lotbiniere>

# QUORUM

La référence du monde municipal

## METTRE EN LUMIÈRE LES RÉALISATIONS DES RÉGIONS

Vous avez envie que les projets de votre région soient présentés dans le magazine QUORUM?

Écrivez-nous à [communications@fqm.ca](mailto:communications@fqm.ca)



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

# SADC ET CAE : DES ALLIÉS ESSENTIELS POUR DES RÉGIONS PROSPÈRES

Les 67 SADC et CAE travaillent depuis plus de 40 ans au développement économique des régions du Québec. Leur mission? Soutenir des projets et des entreprises innovantes pour des collectivités prospères. Au total, ce sont 400 professionnels et plus de 600 bénévoles qui déploient dans toutes les régions le Programme de développement des collectivités (PDC), un programme fédéral qui reconnaît l'expertise des décideurs locaux et l'autonomie des prises de décision, afin de stimuler la participation des collectivités à la prise en charge de leur avenir.

## SUR LE TERRAIN AVEC VOUS POUR STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE VIRAGE VERT

Dans la dernière année, les SADC et CAE ont investi plus de 100 M\$ en financement, supportant 13 000 entreprises et 1 773 projets collectifs; tout cela incluant près de 9 M\$ en aide technique structurante non remboursable. « En leur donnant accès à des experts, les entreprises ont pu notamment revoir leur modèle d'affaires, identifier de nouvelles niches et développer de nouveaux marchés; les voilà mieux outillées pour affronter les tempêtes », affirme Pascal Harvey, qui terminait en mars son année financière avec un record d'investissement en soutien aux entreprises locales.

La pandémie a aussi beaucoup affecté l'économie des régions. L'accompagnement assidu et personnalisé des SADC et CAE a minimisé les écueils. Dès le début de la pandémie, le FARR — Fonds d'aide et de relance régionale — a permis à plusieurs entreprises de garder la tête hors de l'eau. « Depuis 2020, les 123,5 millions du FARR ont bénéficiés à 7 000 entreprises et 355 projets collectifs. Mais ça ne pouvait s'arrêter là! », soutient le directeur général du Réseau, Pascal Harvey.

En décembre 2021, Développement économique Canada pour les régions du Québec mettait sur

pied un programme pour accélérer le virage vert des entreprises et le développement durable des régions. « Jusqu'en mars 2024, le programme — géré par le Réseau des SADC et CAE — dispose de 9,5 M\$ pour valoriser le développement durable au sein des entreprises et des collectivités », précise M. Harvey, fier de voir ainsi mise à contribution l'expertise terrain des SADC et CAE.

Les SADC et CAE sont des partenaires clés pour une économie plus verte et plus durable; ils détiennent une expertise en matière d'accompagnement des petites entreprises en développement durable, et Virage vert aura à terme des répercussions positives sur la performance environnementale et économique de nos PME. Le Réseau est là pour apporter tout le soutien nécessaire aux projets de virage vert en région.

Les SADC et CAE ont mené plusieurs projets de développement durable au cours des dernières années : économie circulaire, crédits carbone et valorisation des énergies renouvelables. Ces projets ont été initiés dans plusieurs régions du Québec et touchent autant les collectivités que les PME. Depuis 15 ans, au total, on compte environ 1 500 projets en ce sens.

**Pour en savoir plus sur nos services en développement durable, rendez-vous au Café Web de la FQM le jeudi 6 octobre prochain.**

## SADC CÔTE-NORD : FINANCEMENT, AIDE TECHNIQUE ET VIRAGE VERT

### Crevettes de Sept-Îles

Les Crevettes de Sept-Îles, c'est eux : deux gars, deux filles, propriétaires du restaurant Les terrasses du Capitaine, de la Poissonnerie Soucy et de l'usine de transformation des produits de la mer. Été 2020 : la fermeture obligée du restaurant force à concentrer les efforts sur la poissonnerie et l'usine. Là encore, une baisse du chiffre d'affaires amène à modifier le plan de match et à revoir tous les processus de production. Le but? Développer de nouveaux marchés québécois et mettre le cap sur l'international. « L'aide de la SADC locale leur a permis d'automatiser certaines étapes de production à l'exception du décorticage des crevettes qui se fait toujours à la main, la "marque" de l'entreprise », précise Pascal Harvey.

La durabilité préoccupant les jeunes entrepreneurs, ils participent à Synergie 138, un projet d'économie circulaire régionale visant à ce que les résidus de l'un deviennent les trésors de l'autre. En plus d'augmenter la productivité et de réduire les matières résiduelles, ils souhaitent mettre sur pied un système informatique pour effectuer le suivi des stocks, des pertes et des transactions pour par la suite l'arrimer avec tous les systèmes existants. Un virage technologique essentiel pour être là encore demain!



### TRAVAILLER AVEC LES FORCES DU MILIEU AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Les SADC et CAE travaillent avec les forces du milieu pour faire face aux enjeux économiques et investissent temps et en argent dans des initiatives et des stratégies qui en émanent directement. Cette année, ce sont plus 25,5 M\$ investis pour la réalisation de 1773 projets collectifs porteurs, comme l'animation de symbioses industrielles, des études de faisabilité, des événements et des colloques socioéconomiques mobilisateurs, des cohortes d'échange d'expertise et de formation nécessaires pour aider les entreprises à faire face aux enjeux économiques actuels, de même que plusieurs initiatives pour stimuler l'achat local et pallier le manque de main-d'œuvre.

### SADC DU HAUT SAINT-AURICE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

#### Fab Lab Wawacte

La transmission des savoirs sur le terrain, voilà une réalité avec laquelle les Atikamekws sont familiers. Un Fab Lab Wawacte était la solution parfaite pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de formation en technologies. « La SADC locale a contribué à la mise en place et au financement de

4 mois intensifs de formation et 4 semaines de stage en milieu de travail dont ont profité 15 jeunes de La Tuque, âgés de 15 à 30 ans. L'accès à des équipements technologiques sophistiqués leur a permis de développer leurs compétences et d'être fin prêts à se dénicher un emploi, voire de lancer leur entreprise. »

Si 2021-2022 fut une année record à bien des égards, d'énormes enjeux subsistent, dont ceux de la main-d'œuvre, du numérique, de la relève et du transfert d'entreprises. « Nous serons là », rassure Pascal Harvey. ■



Tommy Déziel, directeur général de la SADC du Haut Saint-Maurice, et Yann Gélinas, directeur général du Conseil de la Nation Atikamekw.

## L'ANCAI c'est...

### DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

### UN VASTE BASSIN DE CAMIONS

Plus de 5 000 camions couvrant tout le Québec, disponibles 24/7.

Consultez la liste des 72 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : [www.ancai.com/courtage/12](http://www.ancai.com/courtage/12)

Information : 418-623-7923



mon ANCAI



L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



M<sup>e</sup> Sylvain Lepage, directeur général  
Fédération québécoise des municipalités et  
Fonds d'assurance des municipalités du Québec

# LA MMQ DEVIENT LE FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Mise sur pied en 2003 à l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de protéger le monde municipal des fluctuations importantes de primes imposées par les assureurs de dommages traditionnels, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a pleinement rempli sa mission au cours des 18 dernières années. Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une autre étape de son histoire a commencé avec son intégration complète à la Fédération, alors qu'elle est devenue le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds). La présentation officielle du Fonds se fera dans le cadre du 80<sup>e</sup> Congrès de la FQM, qui se déroulera du jeudi 22 au samedi 24 septembre prochains.

Entièrement dédié aux organisations municipales du Québec, le Fonds contribue à leur offrir des produits et des services d'assurance de dommages pertinents et adaptés à leurs défis. Les municipalités, MRC et régies assurées par le Fonds peuvent maintenant profiter de l'expertise transversale offerte au sein de la FQM et compter sur la connaissance approfondie de cette dernière, concernant les enjeux municipaux actuels et futurs.

En plus d'agir à titre de porte-parole des régions et de défendre leurs intérêts, la FQM met à profit sa connaissance des préoccupations municipales pour déployer une offre de services complémentaires permettant de soutenir les organisations municipales dans la réalisation de leurs mandats. Cette complémentarité se retrouve, entre autres, parmi les activités d'assurance de dommages et celles du service d'ingénierie et infrastructures. Par exemple, ce service pourra, lorsque les circonstances s'y prêtent, fournir aux équipes du Fonds une expertise technique en matière d'infrastructures.

La création du Fonds appuie donc parfaitement cette volonté de renforcer la pertinence et

l'efficacité des produits et services offerts au monde municipal québécois.

## DES AVANTAGES INCOMPARABLES POUR LES MUNICIPALITÉS

Le principal objectif du Fonds est de préserver l'accès aux couvertures d'assurance de dommages nécessaires pour protéger les actifs et activités des municipalités québécoises. Pour soutenir cet engagement, plusieurs actions sont mises à contribution.

Tout d'abord, le conseil d'administration de FQM Assurances inc., le comité de décision et le comité d'assurance et prévention des sinistres sont constitués d'élus·es et d'experts qui veillent à ce que toutes les

décisions soient prises dans l'intérêt collectif des organisations assurées. Parmi ces décisions se trouve notamment la distribution d'une partie des excédents accumulés qui sont retournés sous forme de produits, de services ou d'intérêts aux Municipalités assurées.

De plus, le Fonds offre le seul contrat conçu et adapté pour le monde municipal, comprenant les couvertures nécessaires pour protéger les actifs et activités municipales aux conditions les plus avantageuses possible, La Municipale<sup>MD</sup>. En étant assurées avec la police d'assurance exclusivement offerte par le Fonds, les municipalités bénéficient d'une couverture complète, et ce, à coûts raisonnables. En effet, soutenu par son expérience et sa saine gestion, le Fonds est en

mesure de négocier des conditions intéressantes pour ses assurées, malgré le resserrement du marché qui sévit depuis plusieurs mois.

En plus des couvertures de base, le Fonds offre aussi des garanties complémentaires permettant aux municipalités d'adapter leurs protections en fonction de leurs besoins spécifiques. Parmi celles-ci se trouvent les cyberrisques, les drones, les chantiers et la responsabilité civile complémentaire.

En outre, le Fonds agit concrètement sur la réduction des sinistres en déployant un accompagnement sans frais dans la prévention des sinistres sous la forme de visites sur le terrain, de conseils et de soutien technique. À cela s'ajoute une assistance juridique en matière d'application réglementaire, de gestion contractuelle et d'accès à l'information à tarif préférentiel, dispensée par des avocats spécialisés.

Puis, lorsqu'un sinistre survient malgré tous les efforts de prévention déployés, son équipe d'experts en sinistres, spécialisée dans les réclamations municipales, prend en charge toutes les étapes de son règlement, même s'il est sous la franchise.

**Assurant plus de 80 % des municipalités québécoises et détenant un taux de renouvellement supérieur à 99 %, le Fonds détient une expertise municipale inégalée en matière d'assurance de dommages, de prévention et de gestion des réclamations.**

#### LA PRÉVENTION DES SINISTRES

La prévention des sinistres est un élément distinctif important dans les activités du Fonds. Avantage déterminant pour la préservation des conditions avantageuses d'assurance offertes aux municipalités, MRC et régies, les actions de prévention permettent d'agir concrètement et efficacement sur la réduction des sinistres, tant en nombre qu'en sévérité.

# Fonds d'assurance des municipalités du Québec

À ce sujet, une synergie est essentielle entre les différentes opérations d'assurance afin de déterminer judicieusement les actions prioritaires à mettre en place pour réduire les sinistres. Les équipes collaborent étroitement afin d'analyser les sinistres reçus et d'anticiper les effets du contexte dans lequel évoluent les organisations municipales pour ensuite identifier les facteurs à plus haut potentiel de risques.

Le Fonds déploie alors toute son expertise de prévention en accompagnant les municipalités, MRC et régies assurées dans l'identification et la réduction de leurs risques. Ainsi, des conseillers se rendent sur le terrain pour effectuer des visites de prévention, permettant de déceler les situations potentiellement dangereuses en accordant une attention aux éléments plus à risques identifiés lors de l'analyse des sinistres. De plus, puisque les conséquences des incendies sont généralement très graves, le Fonds renforce ses interventions en cette matière en effectuant des inspections thermographiques afin de déceler les risques d'incendie autrement invisibles. Des recommandations concrètes sur les meilleurs moyens d'intervenir sont ensuite transmises à l'assurée afin de lui permettre de prioriser et de planifier ses interventions.

Les municipalités, MRC et régies assurées par le Fonds bénéficient donc de ce savoir-faire spécialisé en prévention des sinistres, auquel s'ajoute une expertise juridique pointue entourant les activités municipales par l'entremise du Service d'assistance juridique.

D'ailleurs, ce lien étroit a mené récemment à une restructuration permettant de favoriser des échanges continus et efficaces entre les équipes de la prévention, de l'assistance juridique et des réclamations, qui relèvent maintenant tous de la même direction.

#### UN AVENIR PROMETTEUR

Cette mise en commun des forces sera indéniablement profitable aux municipalités, MRC et régies qui pourront dorénavant compter sur une adéquation complète entre leurs besoins et enjeux, et le soutien qu'ils obtiennent auprès de la Fédération et de sa division d'assurance de dommages.

Pour obtenir de plus amples informations sur les dossiers et services de la FQM, les organisations municipales sont invitées à consulter son site Web à [fqm.ca](http://fqm.ca). Des renseignements supplémentaires sur les produits et services offerts par le Fonds peuvent être obtenus en visitant le [fondsfqm.ca](http://fondsfqm.ca). ■

**Cette mise en commun des forces sera indéniablement profitable aux municipalités, MRC et régies qui pourront dorénavant compter sur une adéquation complète entre leurs besoins et enjeux, et le soutien qu'ils obtiennent auprès de la Fédération et de sa division d'assurance de dommages.**



# LES POUVOIRS DES ÉLUS-ES : IL Y A DES LIMITES!

Toutes les municipalités doivent adopter un code d'éthique et de déontologie pour leurs élus-es. Plusieurs d'entre elles ont utilisé le modèle proposé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en y ajoutant parfois l'une des clauses facultatives suggérées, soit celle visant à interdire à un « membre du conseil [de] s'ingérer dans l'administration quotidienne de la municipalité ou donner des directives aux employés municipaux [...] ». Ainsi, pour éviter de commettre un manquement déontologique, il est fondamental que les élus-es saisissent bien leurs rôles.

Chronique rédigée par

M<sup>re</sup> Dave Tremblay et Naomi Gunst, avocats  
Commission municipale du Québec

**Commission  
municipale**

**Québec** 

*La saine gestion au bénéfice de tous*

Collectivement, les membres du conseil jouent un rôle essentiel au sein d'une municipalité, puisque celle-ci ne peut s'exprimer que par ordonnances, résolutions ou règlements adoptés en séance du conseil. Ils sont donc au centre du processus décisionnel<sup>1</sup>. De ce fait, les conseillers doivent être informés convenablement par le maire et la direction générale des sujets sur lesquels ils seront appelés à se prononcer, en recevant, par exemple, la documentation nécessaire à la prise de décision<sup>2</sup>. Sauf exception, en dehors des séances du conseil, les conseillers n'ont aucun pouvoir général<sup>3</sup>. Ils n'ont aucun mandat implicite pour représenter la municipalité et doivent obtenir une autorisation du conseil pour poser un acte au nom du conseil municipal et dépenser en conséquence<sup>4</sup>. Lorsqu'ils sont nommés à un comité ou à une commission, ils le sont par résolution. Ces structures relèvent du conseil et ne sont pas décisionnelles. Concrètement, en dehors des séances du conseil et des autres structures du conseil, les conseillers ne peuvent prendre aucune décision au nom de la municipalité ni intervenir dans l'administration de la municipalité, par exemple, en donnant des

directives de travail aux employés ou en exécutant des tâches administratives.

Contrairement aux conseillers, le maire dispose de pouvoirs généraux de surveillance, d'investigation et de contrôle pour s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité. Le libellé large des articles de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) et du *Code municipal* (CM) octroyant ces pouvoirs peut sembler permettre l'exercice de pouvoirs quasi illimités, mais ce n'est pas le cas! Ces pouvoirs de surveillance et de contrôle doivent s'interpréter à la lumière des devoirs confiés au maire par la Loi<sup>5</sup> et des responsabilités confiées au directeur général. Malheureusement, ils sont dans certains cas interprétés trop largement par leurs titulaires<sup>6</sup>. En effet, la jurisprudence a établi depuis longtemps que ces pouvoirs ne sont pas illimités et que le maire ne peut en abuser. Il a une obligation d'agir équitablement et dans l'intérêt de la municipalité<sup>7</sup>. Par ailleurs, s'il abuse de ses pouvoirs, il risque des poursuites en dommages et intérêts<sup>8</sup>. Comme l'affirmait la Commission municipale du Québec (CMQ) en 2015 dans son rapport sur l'administration de la Ville de L'Assomption, à la suite d'une enquête publique : « Cet article [52, LCV, ou 142, CM] au libellé large donne un pouvoir étendu au maire et sert souvent d'appui à de l'empiètement sur les responsabilités des fonctionnaires ou à de l'ingérence pure et simple. » La Commission recommandait d'ailleurs au législateur que ces articles « soient modifiés de façon à ce que les droits et obligations du maire soient clairement énoncés, dans le respect des pouvoirs du conseil, du directeur général et des autres officiers municipaux. »

La Loi distingue clairement les employés municipaux des membres du conseil et prévoit même que sont inéligibles à un poste de membre du conseil, les fonctionnaires et employés de cette municipalité<sup>9</sup>. À ce sujet, rappelons que la CMQ a conclu récemment, et à quelques reprises, qu'un maire ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, s'ingérer dans le rôle dévolu aux fonctionnaires, notamment en leur dictant le travail à faire ou en exécutant leurs tâches et que de telles actions ne servent pas l'intérêt de la municipalité<sup>10</sup>. Un maire ne peut évidemment pas intervenir, non plus, dans le processus de délivrance de permis et de conformité à la réglementation, ni usurper la fonction des employés et ainsi abuser de son autorité<sup>11</sup>.

La jurisprudence reconnaît d'ailleurs l'importance de ne pas confondre le rôle des élus-es et celui des officiers municipaux :

« [48] Agissant comme il l'a fait, il s'est mis dans la position d'un exécutant alors que son devoir est de veiller à l'exécution des décisions municipales. Comment peut-il alors exercer son droit de surveillance sur ce qui se passe dans les affaires de la municipalité? Comment peut-il avoir l'indépendance pour investiguer les plaintes des citoyens? Comment peut-il exercer un contrôle lorsqu'il est amené à mettre en œuvre le pouvoir général du premier magistrat, surtout au cas de force majeure? Dans certaines circonstances, il doit agir comme *primus inter pares*. Il doit être au-dessus de la mêlée [...]»<sup>12</sup>.

« [53] [...] Le Code municipal prend la peine de distinguer les rôles des élus et des officiers

municipaux [...]. Cela est nécessaire pour mettre les élus à l'abri des critiques ou reproches que l'on peut faire à des exécutants. Le maire est le chef du conseil, c'est-à-dire d'un gouvernement municipal. La mise en œuvre des politiques de ce gouvernement relève des officiers [...]»<sup>13</sup>.

Comme le souligne la Cour supérieure, « il appartient aux fonctionnaires de la municipalité d'être le bras séculier pour mettre en œuvre les décisions municipales adoptées par résolution ou règlement<sup>14</sup> ». En plus d'exécuter les décisions prises par le conseil, le directeur général doit également donner son avis et présenter ses recommandations sur les sujets discutés en séance du conseil<sup>15</sup>. Il doit également défendre ses employés face aux ingérences des élus-es; il ne peut abdiquer son rôle<sup>16</sup>. D'ailleurs, l'un des rôles fondamentaux du directeur général est d'être un rempart entre le politique et l'administration<sup>17</sup>.

Même si un élu-e est bien intentionné lorsqu'il s'ingère dans les tâches administratives et croit agir dans l'intérêt de la municipalité, ses interventions, en plus de contrevenir à la Loi, peuvent déstabiliser l'administration municipale et engendrer des plaintes

devant différentes instances, dont la Commission municipale.

À l'instar des mesures mises en place pour prévenir de possibles manquements déontologiques, les élus-es et les employés municipaux doivent s'assurer d'être bien formés sur les responsabilités et les pouvoirs respectifs que leur confie la Loi et ne pas hésiter à se doter de politiques, de pratiques et de méthodes de travail qui permettent de prévenir et de contrer les situations d'ingérence. ■

<sup>1</sup> Art. 79 du Code municipal du Québec (ci-après « CM ») et art. 47 de la Loi sur les cités et villes (ci-après « LCV »).

<sup>2</sup> Art. 52, al. 1 in fine, 114.1 (par. 1 et 6) et 319 de la LCV; et art. 142, 148 et 212 (par. 1) du CM.

<sup>3</sup> *Berniquez St-Jean c. Ville de Boisbriand*, 2013 QCCA 2197, par. 69.

<sup>4</sup> Jean Héту et Yvon Duplessis, *Droit municipal : principes généraux et contentieux*, section 4.55, « Le remboursement des dépenses » (en ligne).

<sup>5</sup> Art. 52 de la LCV et 142 du CM : il est notamment chargé de veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi, et à ce que les résolutions, les règlements et les ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement mis à exécution.

<sup>6</sup> À titre d'exemple : *Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (Commission municipale du Québec) c. Pélouquin*, n° 765-17-002266-221, 8 juin 2022, QCCS.

<sup>7</sup> *Girard c. Saguenay (Ville de)*, 2009 QCCS 5164.

<sup>8</sup> *Beauparlant c. Corporation municipale de St-Calixte*, 119921 R.J.Q. 2303.

<sup>9</sup> Art. 63 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

<sup>10</sup> Voir par exemple les décisions (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Sonia Paulus*, 2021 CanLII 99990 (QC CMNO); (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Sonia Fontaine*, 2021 CanLII 100478 (QC CMNO); (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Diane Demers*, 2021 CanLII 102686 (QC CMNO); (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Jean-Marc Belzile*, 2021 CanLII 102695 (QC CMNO); Voir également le rapport du 1<sup>er</sup> juin 2022 sur la Municipalité de Caplan, qui conclut que la mairesse de Caplan a commis un acte répréhensible en s'appropriant les tâches de la direction générale, alors que le poste était vacant.

<sup>11</sup> En ce sens, voir le rapport du 11 juillet 2022 sur la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

<sup>12</sup> *Alain c. 3104-2955 Québec inc.*, 2001 CanLII 11766 (QC CS).

<sup>13</sup> *3104-2955 Québec inc. c. Municipalité de Sacré-Cœur-de-Marie*, 2001 CanLII 9771 (QC CS).

<sup>14</sup> *Alain c. 3104-2955 Québec inc., op. cit.*, par. 61.

<sup>15</sup> Art. 114.1 (par. 7) de la LCV.

<sup>16</sup> *Lacroix c. Ville de L'Assomption*, 2017 QCCS 3199.

<sup>17</sup> *Larose c. Ville de Chambly*, 2020 QCTAT 4215.

**DES OUTILS INTELLIGENTS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

The advertisement features a central graphic with a solar panel on top of a traffic signpost. The signpost displays a pedestrian crossing sign with a red triangle and a black silhouette of a person walking. Below the main sign is a smaller sign with a green arrow pointing left. To the right, there are four circular images: 1) A red illuminated octagonal stop sign at night. 2) A speed limit sign showing '30' with a yellow illuminated top section. 3) A green illuminated speed limit sign showing '38' on a black post. 4) A row of green and white reflective bollards along a road edge. At the bottom right, the logo for 'TRAFIC innovation' is displayed in white on a black background.



M. Michel Cantin, avocat associé  
Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.

Chronique rédigée par

**BélangerSauvé**

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE

Des accords de libéralisation des marchés publics, notamment l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, ont changé la donne.

À la suite de l'entrée en vigueur de ces accords, l'article 92 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*<sup>2</sup> a modifié l'article 938, lequel se lit comme suit depuis le 19 avril 2018<sup>3</sup> :

938. Les dispositions des articles 935 et 936 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 938.0.1 ou 938.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat :

(...)

2,1<sup>o</sup> qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et qui est un contrat d'assurance ou un contrat pour la fourniture de services **autres que ceux énumérés au paragraphe 2,3<sup>o</sup> ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;**

## OBNL ET CONTRATS MUNICIPAUX

Avant 2018, l'article 938 du *Code municipal du Québec*<sup>1</sup> permettait aux municipalités régies par ce code de conclure de gré à gré avec un organisme à but non lucratif tout contrat dont l'objet était la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles.

(...)

2,3<sup>o</sup> qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, **qui comporte une dépense inférieure au plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions pour un contrat pour la fourniture de services en vertu du paragraphe 2.1 de l'article 935 et dont l'objet est la fourniture d'un des services suivants :**

- a) les services de messagerie et de courrier, y compris le courrier électronique;
- b) les services de télécopie;
- c) les services immobiliers;
- d) les services informatiques, y compris ceux de consultation en matière d'achat ou d'installation de logiciels ou de matériel informatique et ceux de traitement de données;
- e) les services d'entretien ou de réparation d'équipement ou de matériel de bureau;
- f) les services de consultation en gestion, sauf les services d'arbitrage, de médiation ou de conciliation en matière de gestion des ressources humaines;

g) les services d'architecture ou d'ingénierie, sauf ceux reliés à des travaux de construction d'infrastructure de transport;

h) les services d'architecture paysagère;

i) les services d'aménagement ou d'urbanisme;

j) les services d'essais, d'analyses ou d'inspection en vue d'un contrôle de qualité;

k) les services de nettoyage de bâtiments, y compris l'intérieur;

l) les services de réparation de machinerie ou de matériel;

m) les services d'assainissement;

n) les services de voirie.

2.4<sup>o</sup> qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et **qui est un contrat d'approvisionnement qui comporte une dépense inférieure au plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions pour un contrat d'approvisionnement en vertu du paragraphe 2.1 de l'article 935;**  
**(nos accents)**



Aujourd'hui, une municipalité peut toujours conclure de gré à gré avec un OBNL un contrat d'assurance ou un contrat pour la fourniture de services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3<sup>o</sup> de l'article 938 CMQ ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles, peu importe le montant de la dépense.

Une municipalité peut également conclure de gré à gré avec un OBNL un contrat pour la fourniture des services énumérés au paragraphe 2.3<sup>o</sup> de l'article 938 CMQ dans la mesure où il comporte une dépense inférieure au plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions. Pour 2022, le montant de la dépense doit être inférieur à 366 200 \$<sup>4</sup>. Il en est de même pour un contrat d'approvisionnement.

Si le montant de la dépense est égal ou supérieur à 366 200 \$, le contrat doit alors faire l'objet d'un appel d'offres public.

Par ailleurs, se pose la question de savoir si une municipalité peut, de gré à gré, confier à un OBNL la

gestion ou l'exploitation d'un équipement municipal, tel un complexe sportif, un centre multifonctionnel, une piscine, etc.

Selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation<sup>5</sup>, les catégories de services mentionnés au paragraphe 2.3<sup>o</sup> de l'article 938 CMQ correspondent aux services prévus à l'annexe 19-5 de l'AECG, lesquels sont désignés conformément à la *Central Product Classification* (CPC) de l'Organisation des Nations unies.

Ainsi, la catégorie « services immobiliers », au sous-paragraphe c) du paragraphe 2.3<sup>o</sup> de l'article 938 CMQ, comprend les services de gestion (y compris les services de location simple), à forfait ou sous contrat, de propriétés résidentielles et de propriétés non résidentielles (bâtiments industriels, commerciaux et polyvalents non affectés principalement à l'habitation) [voir la sous-classe CPC 72212]. Toutefois, cette catégorie exclut les services d'exploitation d'installations sportives et récréatives [voir la sous-classe CPC 96520]. Il faut noter que l'exclusion vise les services d'exploitation et non les simples services de gestion d'installations sportives et récréatives.

Un complexe sportif, un centre multifonctionnel et une piscine entrent évidemment dans la définition d'installations sportives et récréatives.

Nous pouvons donc conclure qu'un contrat de gestion d'un équipement municipal, quel qu'il soit, peut être confié de gré à gré à un OBNL uniquement si le montant de la dépense est inférieur à 366 200 \$. Un contrat d'exploitation d'installations sportives et récréatives peut cependant être confié de gré à gré à un OBNL, peu importe le montant de la dépense, car un tel contrat n'est pas visé par le sous-paragraphe c) du paragraphe 2.3<sup>o</sup> de l'article 938 CMQ. ■

<sup>1</sup> RLRQ, c. C-271 (ci-après, « CMQ »).

<sup>2</sup> 2018, chapitre 8.

<sup>3</sup> Les services d'assainissement et les services de voirie ont été ajoutés à la liste des services du paragraphe 2.3<sup>o</sup> par l'article 49 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (2021, chapitre 7).

<sup>4</sup> Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celles-ci (RLRQ, c. C-19, r. 5, art. 3).

<sup>5</sup> Muni-Express, N<sup>o</sup> 5, 27 avril 2018.



Des solutions pour permettre aux municipalités de communiquer efficacement avec leurs citoyens

Contactez-nous avant vos prévisions budgétaires 2023



**PRISE DES APPELS MUNICIPAUX**

**OFFREZ LE TRAITEMENT DE VOS APPELS EN IMPARTITION**

Prise d'appels complète, partielle ou traitement des urgences municipales. CITAM s'adapte à vos besoins et votre horaire.

**EXPERT EN IMPLANTATION DU 3-1-1**



**ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE**

**REJOIGNEZ RAPIDEMENT ET MASSIVEMENT VOS CITOYENS**

Déjà plus de 150 municipalités utilisent notre solution !



**REQUÊTES, PLAINTES ET DEMANDES DE PERMIS**

**RÉPONDEZ ACTIVEMENT AUX DEMANDES DE VOS CITOYENS**

Plateforme web, application mobile et collecte des informations pour les demandes de permis.

1 844 642-3540

serviceclient@citam.ca

CAUCA.CA



# FORMATION MUNICIPALE

## ÉLECTION PARTIELLE? LE COURS OBLIGATOIRE EST LÀ POUR VOUS

Obligatoire pour tous les élus-es municipaux, le cours [Le comportement éthique](#)<sup>1</sup> est disponible en classe virtuelle et en autoapprentissage.

- 22 octobre 2022 de 9 h à 16 h

Rendez-vous sur [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com) pour vous inscrire à la formule d'apprentissage qui vous convient le mieux.

## FORTEMENT RECOMMANDÉS EN DÉBUT DE MANDAT

### [Les rôles et responsabilités des élus-es](#)<sup>2</sup>

Plusieurs dates disponibles en classe virtuelle, en présentiel ou en autoapprentissage.

### [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)<sup>3</sup>

- 17 novembre 2022 de 9 h à 16 h (ANGLAIS)

### [La gestion financière municipale](#)<sup>4</sup>

- 15 et 16 novembre 2022 de 17 h 30 à 20 h 30 (ANGLAIS)
- 19 novembre 2022 de 9 h à 16 h

## PARCOURS VERS UN DIPLÔME

### [Gravir le sommet, un pas à la fois](#)

#### [Introduction au monde des élus-es](#)<sup>5</sup>

- 27 octobre 2022

### [Diplôme d'administrateur municipal](#)

#### [Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats municipaux](#)

- 22 et 23 novembre 2022 de 17 h 30 à 20 h 30

#### [Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH](#)

- 10 novembre 2022 de 17 h 30 à 20 h 30

### [Le coût de revient des activités municipales](#)

- 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h

### [La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale](#)

- 10 novembre 2022 de 17 h 30 à 20 h 30
- 23 novembre 2022 de 13 h à 16 h (ANGLAIS)

### [La prise de décision en urbanisme](#)

- 3 et 10 novembre 2022 de 17 h 30 à 20 h 30

### [Le comité consultatif en urbanisme, un outil de démocratie participative au service de la collectivité](#)

- 19 octobre 2022 de 9 h à 12 h

### [Diplôme en leadership](#)

#### [Se connaître : développement du leader](#)<sup>6</sup>

Autoapprentissage en ligne

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités est disponible à distance - en autoapprentissage, en webinaires et en capsules vidéo - et quelques cours sont également offerts en salle. Découvrez l'offre complète au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

## CONFÉRENCES WEB

### [La boîte à outils du conseil municipal – Résolution et procès-verbal](#)

- 12 octobre 2022 de 12 h à 12 h 45

### [PL 64 : Protection des renseignements personnels - Nouvelles obligations](#)

- 18 octobre 2022 à 9 h

### [Les obligations municipales dans la Loi sur l'instruction publique](#)

- 19 octobre 2022 de 10 h à 11 h 30

### [Le rôle du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des dérogations mineures et plus](#)

- 1<sup>er</sup> novembre 2022 de 9 h à 10 h 30

### [Comprendre les médias sociaux](#)

- 2 novembre 2022 de 12 h à 13 h 30

### [PL 64 - Protection des renseignements personnels : impacts pratiques](#)

- 8 novembre 2022 à 9 h

### [La boîte à outils du conseil municipal – Le Règlement](#)

- 9 novembre 2022 de 12 h à 12 h 45

### [Utiliser les médias sociaux \(débutant\)](#)

- 16 novembre 2022 de 12 h à 13 h 30

### [L'union fait la force : les regroupements municipaux en sécurité civile](#)

- 17 novembre 2022 de 14 h à 16 h

### [La boîte à outils du conseil municipal – Le processus d'adoption réglementaire](#)

- 23 novembre 2022 de 12 h à 12 h 45

Toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

<sup>1</sup> <https://formationmunicipale.com/collections/le-comportement-ethique-cours-obligatoire-pour-les-elus-es>

<sup>2</sup> (<https://formationmunicipale.com/products/les-roles-et-responsabilites-des-elues>)

<sup>3</sup> [https://formationmunicipale.com/products/maitrisez-vos-dossiers-municipaux-1?\\_pos=1&\\_sid=4b6e255ca&\\_ss=r&variant=39495217971298](https://formationmunicipale.com/products/maitrisez-vos-dossiers-municipaux-1?_pos=1&_sid=4b6e255ca&_ss=r&variant=39495217971298)

<sup>4</sup> <https://formationmunicipale.com/collections/certificat/products/la-gestion-financiere-municipale>

<sup>5</sup> <https://formationmunicipale.com/products/introduction-au-monde-des-elus-es-conference-web?variant=39816562770018>

<sup>6</sup> <https://formationmunicipale.com/products/se-connaître-developpement-du-leader>

# VOUS ENVISAGEZ LOUER ou ACHETER?

NOUS AVONS  
**LA SOLUTION**  
EN TRANSPORT

VISITEZ-NOUS AU  
**www.sauvageau.qc.ca**

NOUS SOMMES **LA RÉFÉRENCE**



LOCATION  
**SAUVAGEAU** <sup>®</sup>  
Autos • Camions • Véhicules spécialisés





devient



**Fonds**

d'assurance  
des municipalités  
du Québec



## Une synergie avantageuse pour les municipalités du Québec

Afin d'offrir aux organisations municipales des services pertinents et adaptés à leurs défis, La Mutuelle des municipalités du Québec se regroupe avec la Fédération québécoise des municipalités et devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec. Cette synergie renforcée permettra aux municipalités de préserver leur accès aux produits d'assurance de dommages nécessaires pour protéger leurs activités actuelles et futures, tout en conservant leurs conditions avantageuses.